

Sans éclats cependant...

Notre région se distingue au concours du Lys D'Or

Par Geneviève MILLOT

GRANBY — Plusieurs industries laitières de notre région se sont classées au concours provincial du Lys D'Or dont les résultats ont été dévoilés au cours de la dernière fin de semaine et parmi celles-ci, on relève les noms de la Coopérative agricole de Granby, pour son beurre, de Québec-lait Inc., une filiale de la précédente, pour sa crème glacée, de la Laiterie Mont-Saint-Hilaire, de Saint-Hyacinthe, pour son lait de consommation, ainsi qu'une autre fois celui de Québec-lait à cette rubrique, une seconde fois de la CAG, pour sa poudre de lait, ainsi que des Produits laitiers Sutton, de Sutton, pour ce même produit et les Produits Lussier, de Saint-Hyacinthe, pour leurs yogourts.

Une seul Lys d'or a toutefois été décerné à l'une de ces industries, celui pour le lait de consommation à la Laiterie Mont-Saint-Hilaire. Lys remporté sur quarante-deux concurrents répartis à travers toute la province de Québec. Les Lys d'or sont remis chaque année aux industriels laitiers dont les produits se sont particulièrement distingués par leur qualité supérieure.

En 1978, on comptait dix catégories de produits laitiers pour ce concours prestigieux organisé sous les auspices du ministère québécois de l'Agriculture. Ces catégories sont: le beurre, la crème glacée, le lait de consumma-

tion, la poudre de lait écrémé, le yogourt ainsi que les fromages cheddar, cottage, mozzarella et les fromage à pâte ferme ainsi que les fromages à pâte demi-ferme et molle.

La remise des trophées a été placée sous la présidence d'honneur du ministre de l'Agriculture, M. Jean Caron et s'est déroulée au Château Frontenac, à Québec.

L'origine de ce concours provincial a ses racines en 1965, quand l'Association des fabricants de produits laitiers, l'Association des techniciens agricoles en collaboration avec le ministère de l'Agriculture mirent en commun leurs efforts pour lancer le concours du "centenaire".

Ainsi invitait-on, dans le Québec laitier et alimentaire de juin 1965, tous les fromagers de la province à concourir pour obtenir la récompense méritée pour le produit de la meilleure qualité. On le faisait en voulant simplement souligner le centième anniversaire de la première fromagerie à produire au Québec, et plus précisément, à Dunham, comté de Missisquoi, du fromage canadien. On venait de jeter les bases du concours d'amélioration des produits laitiers, concours devenu depuis le Lys d'or.

On voulait susciter l'intérêt pour un produit laitier sain et accroître la demande pour le fromage du Québec. Le concours devait aussi con-

tribuer à améliorer la qualité du lait, du produit fini et la salubrité de la fromagerie.

M. Lionel Lamoureux, de Granby, devait être l'un des deux gagnants de ce premier concours et recevoir, le 27 novembre 1965 le trophée du fromager du centenaire et un prix de... \$100.

Depuis, d'année en année le nombre des catégories s'est accrue, les normes et exigences de classification se sont précisées et en 1974 le ministère de l'Agriculture du Québec reprenait en main toute l'organisation du con-

cours d'amélioration des produits laitiers qui adopte alors le nom de Lys d'or.

Les analyses d'appréciation de la qualité des produits se sont raffinées au cours de ces années et leur fabrication est de plus en plus soignée. En outre, la cueillette mensuelle des échantillons de produits finis par les inspecteurs du Service des produits laitiers du MAQ représente mieux l'ensemble des produits offerts à la consommation.



Un juge procède ici à l'appréciation sensorielle d'un fromage en vue de coter sa qualité organoleptique. Les juges ont appris à ne pas tenir compte de leurs préférences, mais plutôt des critères spécifiques à chacun des produits.

Le Lys d'Or honore annuellement les industriels laitiers qui ont mérité la première place pour la qualité de leur lait ou de leur crème glacée, de leur beurre ou de leur poudre de lait, de leur yogourt ou de leur fromage cheddar, de leur fromage cottage ou de leur mozzarella, de leurs fromages à pâte ferme, semi-ferme ou molle.

Aucun député pour le Parti acadien

Hatfield réélu!

FREDERICTON (PC) — Le gouvernement progressiste conservateur du premier ministre Richard Hatfield a été réélu hier de justesse pour un troisième mandat aux élections générales du Nouveau-Brunswick.

Dans une lutte extrêmement serrée, dont l'issue est restée incertaine jusqu'à tard en soirée, les conservateurs et les libéraux se sont partagés la faveur populaire dans des por-

tions sensiblement égales, alors que les tiers partis ont manifesté une vigueur inattendue dans quelques circonscriptions.

Au cours de la soirée, l'avantage des troupes de M. Hatfield avait semblé se concrétiser, mais le vent tourna en cours de compilation, si bien qu'on assista pendant quelque temps à une égalité: 29 conservateurs et 29 libéraux élus ou en voie de l'être.

Plus tard cependant, les conservateurs reprenaient une légère avance et on prévoyait l'élection de 30 députés conservateurs contre 28 libéraux.

Le parti conservateur sera donc placé dans une position précaire en chambre puisqu'il devra également choisir le président des débats parmi sa députation.

Interrogé en fin de soirée, le premier ministre sortant a déclaré qu'il serait à son cabinet

"comme d'habitude" mardi, pour vaquer aux affaires courantes de la province. Il n'analysera publiquement les résultats des élections que plus tard.

"Je pense que les électeurs ont voulu me dire d'accomplir un meilleur travail, a-t-il commenté.

"Je pense que c'est ce qu'ils m'ont dit, mais je dois étudier les résultats plus à fond."

M. Hatfield a dû attendre plusieurs heures avant d'obtenir la confirmation de sa propre réélection dans Carleton Place, alors que le chef du parti libéral M. Joe Daigle avait été proclamé élu beaucoup plus tôt en soirée.

La plupart des membres du cabinet ont été réélus dans leurs circonscriptions, à l'exception du ministre des Ressources naturelles, M. Roland Boudreau et de son collègue des Pêches, M. Omer Léger.

Le Parti acadien, qui prône la création d'une province acadienne distincte, a manifesté sa plus grande vigueur dans Restigouche Ouest, une circonscription du nord de la province détenue par les libéraux depuis 18 ans.

Par rapport au scrutin de 1974, le Parti acadien a doublé son adhésion à 3 pour cent du vote populaire, mais en présentant 23 candidats hier, il doublait également le nombre de ses représentants en lice.

Voici, selon la Presse Canadienne, la position finale des partis à la législature du Nouveau-Brunswick à l'issue des élections générales de lundi:

	1978	1974
PC	30	33
Lib.	28	25
Total	58	58



Le premier ministre Hatfield ne cache pas sa joie de voir son gouvernement reporté au pouvoir pour une troisième fois même si ses troupes ont perdu quelques plumes en cours de route.

Avant les élections générales au Québec

Un seul référendum

Pas un recul

MONTREAL (PC) — Il n'y aura qu'un seul référendum avant les prochaines élections générales québécoises. C'est le premier ministre, M. René Lévesque, qui en a donné l'assurance, lundi, alors qu'il expliquait à un auditoire d'étudiants le concept de souveraineté-association préconisé par le PQ.

Se refusant de vouloir regarder plus loin que ces élections normalement prévues pour 1980, M. Lévesque, démentait ainsi une manchette du quotidien Le Devoir du 13 octobre qui lui faisait dire que, en cas d'échec des négociations sur la souveraineté-association, son gouvernement pourrait tenir un deuxième référendum.

Ajoutant qu'il s'agissait là d'une manchette tirée par les cheveux, M. Lévesque a précisé que si le mandat obtenu pour négocier la souveraineté-association à l'occasion du référendum devait obtenir une fin de non-recevoir de la part des autorités fédérales, la question ne pourrait faire autrement que d'aboutir à des élections générales.

Le premier ministre a fait ces déclarations devant un auditoire chaleureux et sympathique de plus de 500 étudiants du cégep Ahuntsic. M. Lévesque était accompagné du député du comté de Crémazie, le ministre Guy Tardif, dans le cadre d'un débat-midi sur la souveraineté-association tenu à l'occasion du 10ième anniversaire du Parti québécois.

Des débats similaires avaient lieu simultanément dans cinq autres cégeps de la métropole avec d'autres ministres du cabinet Lévesque.

Reprenant des propos maintes fois formulés depuis une dizaine de jours sur l'indissociabilité des notions de souveraineté et d'association, M. Lévesque a mentionné à plusieurs reprises qu'il n'était pas question de briser le Canada ou, pour reprendre ses mots, de faire une rupture politique qui reviendrait à créer un mur de Berlin autour du Québec.

"Il y a des gens sincères, dira M. Lévesque, qui travaillent pour l'indépendance depuis 10 ou 15 ans et qui croient que la souveraineté-association c'est un crève-cœur, un recul parce qu'on veut simplement demander un mandat pour négocier. Ce n'est pas un recul, c'est une étape. On ne veut pas se couper du reste du continent. Pourquoi vivre tout le temps dans l'absolu et dans l'intransigeance? Ce n'est pas comme ça qu'on fait évoluer les choses."

M. Lévesque devait par la suite répondre à différentes questions portant notamment sur le déménagement des compagnies en Ontario, la possibilité du refus de négocier des autres provinces avec le Québec qu'il a qualifié d'hypothèse absurde et sur l'union monétaire et douanière.

Un groupe d'étudiants en techniques géodésiques devaient finalement lui remettre une lettre dans laquelle ils demandent de se pencher sur le problème des finissants de ces techniques dont les études ne sont pas reconnues par l'Office des professions du Québec, ce qui leur créerait des problèmes considérables lorsqu'ils arriveront sur le marché du travail. M. Lévesque a promis d'étudier la question.

La Voix de l'Est

VOL. 43 — NO 109

GRANBY, MARDI 24 OCTOBRE 1978

Livraison domicile \$1.50 par semaine
Semaine: 25 cents - Samedi: 40 cents

L'ex-juge Lucien Tremblay Ottawa nomme un médiateur aux Postes

Par Donald Charette

OTTAWA (PC) — Le ministre du Travail par interim, M. André Ouellet, a annoncé hier la nomination de M. Lucien Tremblay, un ancien juge en chef de la Cour d'Appel du Québec, en tant que médiateur-arbitre dans le conflit des Postes afin de trancher le litige entre le gouvernement et ses 23,000 postiers en grève illégale depuis six jours.

En annonçant la nouvelle aux Communautés, M. Ouellet a souligné que le gouvernement a effectué des efforts de dernière minute en fin de semaine pour trouver un terrain d'entente avec le syndicat des postiers, mais que cette tentative fut vaine.

Il n'avait pas d'autre choix, a-t-il dit, que d'appliquer la disposition de la loi spéciale votée la semaine dernière qui prévoit la nomination d'un médiateur-arbitre. Ce dernier a pour mandat de faire rapport au ministre dans les 90 jours et ses recommandations seront exécutoires.

Cela signifie que M. Tremblay, 66 ans, pourra définir la convention collective des postiers canadiens, convention qui expirera en décembre 1979, aux termes de la loi.

Le nouveau médiateur devait entrer en fonction dès l'annonce de sa nomination. M. Ouellet a refusé d'indiquer si le gouvernement allait exiger que les postiers retournent

au travail avant de relancer ces pourparlers. C'est M. Tremblay qui devra prendre ces décisions, devait-il faire valoir.

Injonction et poursuites

Pendant que la grève des Postes faisait l'objet principal des questions aux Communautés, le ministère de la Justice fédérale réussissait à obtenir des injonctions interdisant le piquetage aux bureaux de postes de Montréal et d'Halifax, et l'on s'attendait également à ce que des injonctions soient accordées à Toronto et Vancouver.

Le ministre des Postes, M. Gilles Lamontagne, a déclaré la semaine dernière que nombre de grévistes veulent obéir à la loi spéciale mais qu'ils sont intimidés sur les lignes de piquetage.

Pour sa part, M. Otto Lang, ministre de la Justice par interim, a affirmé en Chambre que son ministère a amassé des éléments de preuve contre des postiers et que des poursuites seront entreprises.

Il a tenu à préciser devant l'opposition que ces poursuites seront menées à terme et cela, même si les postiers retournaient au travail.

La législation qui devait forcer la reprise du service postal prévoit des amendes de \$100 par jour aux grévistes et de \$2,500 pour les dirigeants syndicaux.

L'opposition aux Communautés a pressé par ailleurs le gouvernement d'agir avec célérité dans ce conflit. Le chef conservateur, M. Joe Clark, a demandé au ministre du Travail des explications sur le rôle du médiateur-arbitre.

C'est le député torontois Humber Valley M. Otto Jelinek, qui a mené cependant la charge la plus dure contre le syndicat en grève. Il a demandé au ministre de la Justice d'intenter des poursuites contre les dirigeants syndicaux afin de rétablir au plus tôt le service postal. M. Jelinek a suggéré d'enlever l'accréditation syndicale des postiers et de remplacer ceux qui ne désirent pas travailler par des chômeurs.

Le député néo-démocrate de Nickel Belt, M. John Rodriguez, devait cependant présenter une motion pour souligner que le chef de police de Toronto a émis l'opinion que le fait de lever les piquets de grève n'est pas de nature à maintenir la paix sociale. Il a soutenu que ce chef de police connaît davantage les relations de travail que le gouvernement actuel.

Interrogé hier à la suite de l'annonce de cette nomination, le président du Syndicat canadien des postiers, M. Jean-Claude Parrot, s'est dit surpris de constater que M. Tremblay a été nommé sans consultation préalable avec le syndicat.

le sourire matinal

Un homme à son aise: Je crois à ton amour comme je crois en Dieu mais pas plus.

IMMOBILIÈRES
Beaudry
REALTIES
Courtiers
42, Principale, Granby
372-4014

La météo

Montréal, Cantons de l'Est: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum, 6 à 8. Mercredi: ennuagement et moins froid.

PHARMESCOMPTE
JEAN COUTU
168, rue PRINCIPALE, Granby — 372-6666

Ouvert tous les jours jusqu'à 22h. exc. sam. et dim. 21h.

Bruck Mills à la défense de l'administration Raymond

COWANSVILLE, (JDB) - M. Peter J. Sembinelli, président de Bruck Mills estime que le public doit être informé des efforts entrepris par le maire Raymond et ses collègues à la table du conseil, en vue d'aider cette manufacture de textiles lorsque celle-ci traversait de graves difficultés.

Si M. Sembinelli juge à propos de faire cette mise au point, c'est que comme il le souligne lui-même, "une remarque dans un article intitulé Roland Désourdy se vide le coeur, laisse entendre que l'administration actuelle de Cowansville, sous la direction de son maire, M. Rosaire Raymond, est en quelque sorte responsables de la perte de 1.000 emplois, durant son terme à la mairie".

Prenant pour acquis qu'il s'agissait de la Bruck Mills, même si l'article en question ne mentionne, en aucune façon, le

nom de cette compagnie, M. Sembinelli se porte à la défense du maire Raymond en soulignant que si d'octobre 1974 à aujourd'hui, sa compagnie a réduit le nombre de ses employés de 957 personnes à 488, la faute ne doit pas en incomber au maire Raymond, mais plutôt "aux conditions économiques de notre industrie durant cette période".

M. Sembinelli cite les nombreuses résolutions adoptées par la ville de Cowansville, une correspondance volumineuse avec les différents paliers gouvernementaux ainsi que différentes rencontres avec des ministres, députés en place tant à Ottawa qu'à Québec... démarches dont "l'initiative première était de M. Rosaire Raymond".

C'est, en effet, évident, qu'au cours des années passées, le conseil municipal de Cowansville n'a pas ménagé ses efforts

pour réclamer du gouvernement fédéral les mesures qui s'imposent afin de sauvegarder l'industrie du textile. Une industrie branlante à cause de nombreux facteurs, soit d'après M. Ralph Maddocks, vice-président de la compagnie Bruck Mills Limited, au niveau de la production: les salaires plus élevés au Canada qu'aux États-Unis, une productivité accrue, une faible augmentation de l'indice du prix de vente industrielle des textiles, la marge peu élevée de bénéfices, la baisse des investissements, des tarifs douaniers plus bas au Canada qu'aux États-Unis, la réduction de la part de la consommation autochtone réservée à l'industrie canadienne des textiles, la balance commerciale négative en ce qui concerne les fibres, les textiles et les vêtements...

Devant un tel enchevêtrement de facteurs tout aussi déterminants, le déclin de

la Bruck Mills ne peut guère être attribué, en premier lieu, à l'administration municipale. Tout comme une reprise possible des activités de cette manufacture de textiles ne peut être imputée aux autorités municipales en place. Dans ce dossier des plus complexes, Cowansville n'a fait que joindre sa voix à tous ceux qui, depuis plusieurs années, dénoncent le marasme profond dans lequel s'enfonçait le secteur textile. Ce serait trop simpliste de croire que Cowansville ait eu un rôle prédominant à jouer dans les destinées de la Bruck Mills, alors que c'est tout un réseau de faits précis qui sont à l'origine et du ralentissement des activités de la compagnie, et d'une éventuelle relance, car on ne peut décharger la responsabilité de Cowansville dans un cas sans procéder de même pour l'autre facette, soit celle d'une reprise des activités.

Les municipales Léopold Lacombe sur les rangs à Bromont

BROMONT (JDB) - M. Léopold Lacombe, se rendant à la demande de citoyens de Bromont, a officiellement, annoncé, dimanche, sa candidature au poste de conseiller pour les prochaines élections municipales.

Remerciant toutes les personnes qui, à l'heure actuelle, lui ont déjà témoigné leur confiance, M. Lacombe a mis en évidence les principaux points du programme qu'il entend mettre de l'avant, au

calité municipale, qui retiendra, lui aussi, l'attention de M. Léopold Lacombe.

Prochainement, M. Léopold Lacombe a l'intention de faire connaître à la population son programme, de façon plus élaborée, mais dès à présent, il se tient à la disposition de toutes les personnes qui seraient intéressées à obtenir plus de renseignements quant aux principales articulations de son programme.

M. Léopold Lacombe est à sa première expérience de la politique municipale. Marié, père de deux enfants, il réside à Bromont depuis 1971. Il occupa le poste de technicien au ministère des Transports du Québec, au génie municipale de la Ville d'Outremont avant de rejoindre les rangs de la firme Lalonde, Valois, Lamarre et Associés. M. Léopold Lacombe est, par ailleurs, le président fondateur de la compagnie "Les services techniques de l'Estrie Inc."

M. Lacombe fut et est toujours très actif dans différentes associations, c'est ainsi qu'il est membre du Club Optimiste de Bromont, du Club d'administration industrielle du Canada, chapitre de Granby; directeur du conseil de recherche de la Haute Yamaska en plus d'avoir joué au jeu de premier plan au sein du mouvement des Chevaliers de Colomb, de la Jeune Chambre de Commerce et de l'Association des Travaux publics d'Amérique.

M. Léopold Lacombe se présente, lui aussi, comme candidat indépendant.



cours de cette campagne électorale: redonner à Bromont une image positive, en veillant à la formation d'un comité de relations publiques; utiliser au maximum les compétences et les ressources du milieu; maintenir les dépenses au minimum; procéder à l'inventaire de tous les terrains vacants, existant dans la ville et inviter les propriétaires de ces terrains à bâtir...sans oublier le dossier de la fis-

Emission des plaques d'immatriculation

La Chambre de commerce reprend ses pressions auprès de Québec

BEDFORD (JdB) - La Chambre de Commerce de Bedford fera, à nouveau, pression auprès du ministère des Transports du Québec ainsi qu'auprès du député de Brome-Missisquoi, à l'Assemblée nationale, M. Armand Russell, pour qu'une solution soit apportée, dans les plus brefs délais, afin d'offrir à la population les services d'un bureau d'émission des plaques d'immatriculation des véhicules automobiles.

Ce bureau n'existe pas à l'heure actuelle, à Bedford, ce qui oblige les résidents à se déplacer que ce soit vers Farnham, Saint-Jean ou encore vers Granby. Alors qu'à travers la province, la plupart des Caisses populaires ont accepté d'assumer ce service essentiel, la Chambre de Commerce note qu'elle ignore la position arrêtée par la caisse locale face à ce dossier, tout en soulignant qu'il est urgent de remédier à cette carence du milieu.

Ce ne sera d'ailleurs pas la seule revendication que la Chambre de Commerce de Bedford soumettra et au ministère des Transports et au député Russell, puisqu'elle a décidé de poursuivre, sinon d'accentuer ses efforts au niveau de la signification de réparations ou non offertes à la ville de Bedford la possibilité de se faire une place au soleil, et qui est plus sur les panneaux de signalisation. En tous les cas, à la Chambre

de Commerce, on n'est pas disposé à abandonner ce dossier...

gnalisation routière de la ville de Bedford, signalisation qui jusqu'à présent lui a été refusée et sur la route 133 et sur l'autoroute des Cantons de l'Est.

La Chambre de Commerce voudrait que cette décision soit reconsidérée afin de rendre justice à la ville de Bedford; en outre, dans ce dossier qui traîne depuis de nombreux mois déjà, elle vient de bénéficier d'un appui intéressant. En effet la Commission industrielle

Montréalaise a lors de la dernière rencontre de son comité exécutif, adopté une résolution à l'effet que le nom de la ville de Bedford soit mentionné sur l'autoroute des Cantons de l'Est, à la sortie de l'Ange-Gardien, tant du côté est que du côté ouest.

Ce support de LA CIM constitue déjà en soi une intéressante victoire et semble augurer, pour l'avenir, de rapports plus fructueux entre les deux organismes.

Il restera maintenant à l'Office des autoroutes et au ministère des Transports

d'étudier la demande de la Chambre de Commerce ainsi que la résolution adoptée, tout dernièrement, par la CIM et d'y apporter une réponse que tous espèrent favorable.

Pour la Chambre de Commerce, il s'agit ni plus

La navigation sur les Grands Lacs

Une seconde Loi spéciale en cours d'adoption à Ottawa

OTTAWA (PC) - Le gouvernement fédéral a déposé hier un projet de loi ordonnant la reprise de la navigation sur les Grands Lacs, pour mettre un terme à la grève des quelque 375 mécaniciens de marine.

Le ministre du Travail par intérim, M. André Ouellet, a obtenu le consentement unanime des partis aux Communes pour qu'on entame en soirée les premières étapes du débat sur le projet de loi.

Il s'agit de la deuxième fois en moins d'une semaine que le gouvernement fédéral intervient par voie législative pour mettre fin à un conflit de travail; le Parlement canadien a en effet adopté mercredi dernier une loi spéciale ordonnant le retour au travail des 23.000 postiers, qui toutefois n'ont pas encore mis fin à leur débrayage.

Le ministre de la Justice, M. Otto Lang, a par ailleurs expliqué qu'en raison du tort que l'interruption de la navigation marchande sur les Grands Lacs cause à l'économie canadienne, le gouvernement ne pouvait attendre davantage.

La décision d'intervenir par voie de loi d'urgence a été prise après que le gouvernement eût appris que les négociations entre le Syndicat canadien des officiers de marine marchande et l'Association des armateurs des Grands Lacs avaient échoué.

Le projet de loi prévoit la nomination d'un arbitre qui doit faire rapport dans les 60 jours sur les clauses en litige en vue du renouvellement de la convention collective.

La procédure de mise à exécution de la loi est quelque peu différente de celle

ordonnant le retour au travail des postiers puisqu'elle demande l'émission d'une injonction des tribunaux à l'endroit de toute compagnie ou syndicat qui a négligé de se conformer à la loi.

Les contrevenants pourraient être par ailleurs cités et condamnés pour outrage au tribunal, tout en bénéficiant d'un droit d'appel en Cour fédérale d'appel, aux termes du projet de loi.

Le projet de loi ne prévoit en outre aucune peine pour les infractions.

La semaine dernière, l'Association des armateurs des Grands Lacs en est venue à une entente avec les 400 officiers de pont, qui ont signé un contrat de trois ans.

Hier aux Communes, les

porte-parole de l'opposition conservatrice ont demandé au gouvernement d'intervenir pour mettre fin à l'interruption de la navigation sur les Grands Lacs, compte tenu qu'il en coûte quelque \$10 millions par jour aux producteurs de céréales des Prairies, comme l'a souligné le député de Provencher, M. Jake Epp.

La grève met aussi en cause le transport du minerai de fer de la Côte Nord vers les aciéries d'Ontario et des États-Unis.

Aux Communes, les partis se sont mis d'accord pour aborder en soirée la deuxième lecture et l'étude en comité du projet de loi.

Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, M. Yvon Pinard, a indiqué que le gouvernement est disposé à considérer des amendements, après que le Nouveau Parti démocratique eût annoncé son intention de mettre en cause quelques articles du projet de loi.

Ce n'est qu'aujourd'hui que le Parlement pourrait adopter le projet de loi, si les parties au conflit n'en viennent pas entretemps à

s'entendre sur les points en litige.

Windward écope de six mois de prison

COWANSVILLE - En détention préventive depuis le 16 octobre en rapport avec une affaire d'introduction par effraction dans un commerce de Cowansville, David Windward, de Knowlton, a été condamné, hier, à purger une peine d'emprisonnement de six mois.

La sentence a été prononcée par un juge Guy Genest après que Windward, qui devait subir son enquête préliminaire, eût changé son plaidoyer de non-culpabilité en un de culpabilité.

Le prévenu avait été appréhendé le 5 octobre dernier par des agents de la Sûreté municipale de Cowansville au moment où il s'apprêtait à quitter les locaux de la Ferronnerie Cowansville, du 608, rue Sud. Il y avait pénétré quelques minutes plus tôt en fracassant la vitre de la porte d'entrée, mais il n'avait

pas eu de chance puisque le tiroir-cisne était vide.

Cueilli à sa sortie, il avait été amené au poste de police pour répondre aux questions des enquêteurs, puis relâché en attendant sa comparution qui devait avoir lieu le 16 octobre.

Sentence

Au cours de ses représentations sur sentence, le procureur de la Couronne, Me Claude Noisieux, a porté à l'attention du juge Genest les nombreuses condamnations du Windward depuis l'année 1973 pour des affaires de vol par effraction, de fraude, de bris de condition. "En fait, il n'y a qu'en 1975 qu'il n'a pas été condamné", a-t-il conclu en réclamant une peine d'em-

prisonnement continu de six mois.

Quant à son procureur, Me Donald Bissonnette, il a fait ressortir "le problème d'alcool avec lequel mon client est aux prises" pour expliquer la conduite de ce dernier. Il a ensuite noté qu'il vivait avec ses parents et qu'il travaillait régulièrement, "c'est pourquoi une peine de 90 jours purgée sur des fins de semaine serait amplement suffisante dans les circonstances", a-t-il dit.

"Il faut tout de même que la population se sente en sécurité", de rétorquer Me Noisieux qui a opiné qu'une peine de six mois était plus que raisonnable. Le juge Genest s'est rendu à sa demande et a condamné Windward à six mois de prison.

Messages subliminaux pour être honnêtes

TORONTO (PC) 9 Treize magasins, dont deux à Montréal et un à Québec, se servent de messages subliminaux pour réduire le vol à l'étalage.

Le message, qui ne peut être ni vu ni entendu au niveau de la conscience, encourage les gens à être honnêtes.

La chose a été révélée par M. Louis Romberg, agent canadien de la compagnie américaine Audio-Visual Reinforcement, qui a vendu les 13 appareils au Canada.

Les messages subliminaux font l'objet de violentes

critiques. C'est ainsi que le Conseil de la radio-télévision et des télécommunications canadiennes les a interdits à la télévision.

Au nom du Retail Council of Canada, Mme Sirje Weldon a protesté contre l'usage de ces appareils dans les magasins. Ils pourraient servir, a-t-elle noté, à encourager les gens à acheter plus qu'ils n'ont besoin, à ne pas aller chez un concurrent ou à influencer le vote à l'occasion d'une élection.

"C'est bon"

Le propriétaire d'un magasin de Burlington, en Ontario, a déclaré que les messages subliminaux avaient réussi à réduire le vol à l'étalage dans son établissement.

M. Morris Eagle, psychologue à l'université York, s'est dit sceptique, quant à lui, devant l'efficacité des messages subliminaux.

Mais s'ils ont une certaine influence, a-t-il poursuivi, ils devraient être interdits, "puisque'ils manipulent les gens sans leur consentement".

au Québec,
**on vit
en français**

Le 26 août 1977, la Charte de la langue française faisait du français la langue officielle du Québec. Conçue par des Québécois pour les Québécois, la Charte constitue une garantie de nos droits linguistiques fondamentaux.

Désormais, à chacun d'entre nous est reconnu le droit de travailler, de s'exprimer, d'être informé et servi en français. La Charte de la langue française a d'ailleurs mis sur pied plusieurs mécanismes permettant d'assurer le respect de ces droits.

La loi prévoit aussi des délais d'application souples, afin de permettre aux individus, aux groupes et aux entreprises de bien s'adapter à cette nouvelle situation.

Le processus de francisation du Québec est bien engagé. Mais la participation de tous demeure essentielle à la réalisation de ce projet collectif.

Gouvernement du Québec
Office de la langue française

Grand choix de gilets, pantalons, vestes sport, chemises, manteaux d'automne et d'hiver, souliers, etc.

Tout pour l'homme élégant.

LE PLUS VASTE DÉPARTEMENT D'HABITS "PRETS-A-PORTER" EN VILLE

Altérations gratuites

Mercerie
JOS LAPOUREUX
"Le Centre de l'Homme et du Cœur"
STATIONNEMENT FACILE
149 LAURIER - GRANBY - 372-8243

ATTENTION!
Couvrez-vos sièges sur mesure.
DIRECTEMENT
du manufacturier
INSTALLÉS par
HORNER
AUTO SEAT
372-4940

Granby

Jeune chambre de Mtl en congrès à Granby

Le patronat inquiet de la flambée de violence

GRANBY (PC) — Le patronat s'inquiète de la flambée de violence qui a marqué les récents conflits à l'aluminerie Alcan, à Beauharnois, et chez Steinberg.

C'est le sentiment qui se dégage d'un panel organisé par la Jeune Chambre de Montréal à l'occasion de son congrès annuel qui s'est déroulé à Granby, en fin de semaine.

Le vice-président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), M. Fernand Daoust, a reconnu que depuis l'avènement du Parti québécois au pouvoir, le climat des relations de travail avait perdu de son agressivité et que le nombre de grèves avait diminué au Québec.

Enquête sur la violence

Cependant, le représentant du patronat, M. Jean-Paul Létourneau, de la Chambre de commerce de la province de Québec, s'est dit très inquiet des actes de vandalisme qui ont marqué les conflits à l'Alcan et chez Steinberg. C'est pourquoi il a recommandé au ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, d'ordonner une enquête sur la violence dans les relations de travail au Québec afin de pouvoir pointer du doigt les coupables.

M. Johnson devait toutefois se montrer circonspect à ce sujet, se contentant de dire que l'idée d'une enquête sur la violence dans les relations de travail se heurtait à l'impossibilité d'obtenir un consensus patronal-syndical sur les objectifs d'une telle enquête. Selon le ministre du Travail, si le patronat cherche à identifier des coupables, une enquête poli-

cière serait plutôt indiquée mais si on désire une enquête plus approfondie, il opérerait pour un type de commission d'enquête du genre de la commission Hébert à l'Office de la construction du Québec.

Le vice-président de la FTQ, M. F. Daoust, a constaté que la cause principale de la violence dans les conflits de travail avait été en partie réglée avec la loi anti-briseurs de grève. Il a expliqué les récents actes de vandalisme par une accumulation de frustration de la part des travailleurs. "Les employeurs ne se soucient pas suffisamment de la qualité du milieu de travail. Ils considèrent les travailleurs comme des machines ou des exécutants et se réservent jalousement comme une chasse-gardée tout ce qui peut constituer le travail créatif."

Élimination des injonctions

Le ministre Johnson, pour sa part, a prédit qu'il y aurait de la "houle" dans les discussions entourant l'étude du livre blanc sur la santé et la sécurité au travail, notamment du côté patronal. Il indiqua que le gouvernement demeurera intraitable sur le principe de la création de comités paritaires au niveau de l'usine et il s'est dit convaincu que le patronat va accepter cette motivation.

M. Johnson a annoncé, à la grande satisfaction générale, que, de concert avec son collègue de la Justice, M. Marc-André Bédard, des propositions nouvelles visant à éliminer le recours aux injonctions dans les conflits de travail, de même que les sanctions pour outrage au tribunal.

L'école confessionnelle a encore sa place dans une société pluraliste

QUEBEC (PC) — Même dans une société où l'unité religieuse n'existe plus, l'école confessionnelle catholique a encore sa place. La confessionnalité n'est ni le vestige du passé, ni une question de statut juridique, mais avant tout une réalité dynamique et un esprit.

C'est le message que les évêques du Québec viennent d'adresser aux responsables de l'éducation, parents, enseignants, administrateurs, éducateurs de la foi, étudiants.

Dans ce document, rendu public lundi, les évêques soulignent que l'école confessionnelle vise à former un certain type d'homme et de femme dont le développement personnel déborde de beaucoup le seul diplo-

me et les seules valeurs d'efficacité et de rentabilité.

L'homme et la femme, disent-ils, sont à la recherche de valeurs qui font le sens de la vie, et ce sont précisément de telles valeurs que veut promouvoir l'école catholique.

Évangile

"Dans ses préoccupations éducatives, poursuit le message, l'école catholique se laissera guider avant tout par l'Évangile de l'Église: la priorité accordée aux personnes et le souci de mettre les institutions à leur service, la préoccupation des petits et des pauvres, la soif de la justice et la volonté de service".

"S'ils sont vraiment pris au sérieux, précisent les évêques, ces impératifs peuvent contribuer à rendre plus humain le visage de l'école et de la société. C'est sous cet aspect surtout qu'une école audacieusement confessionnelle dans les faits constitue un enjeu réel pour la société et l'Église du Québec".

Les évêques rappellent d'autre part que la confessionnalité scolaire touche à nos racines culturelles les plus profondes.

Selon eux, l'héritage culturel québécois subirait un réel appauvrissement si on l'amputait de sa dimension religieuse.

Diversité

Constatant que la foi catholique n'est pas partagée par tous dans notre société, les évêques reconnaissent par ailleurs qu'il est urgent d'introduire une plus grande diversité dans notre système scolaire.

"Là où le réclame la population, il faudrait sans

doute songer à implanter une école autre que catholique ou protestante", écrivent-ils, tout en se demandant si une application plus souple du principe de l'exemption à l'enseignement religieux n'apporterait pas une solution suffisante.

"Ainsi, une école confessionnelle ouverte peut accueillir une part de clientèle qui accepterait de la fréquenter, sans nécessairement partager la foi qui y est professée", préjuge le document.

Commission McDonald

W. L. Higgitt témoin vedette aujourd'hui

OTTAWA (PC) — L'ancien commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, M. William Leonard Higgitt devait être aujourd'hui, le témoin vedette à la reprise des audiences publiques de la commission McDonald, à Ottawa.

M. Higgitt était le grand patron des quelque 20,000 agents de la GRC entre le mois d'octobre 1969 et le 31 décembre 1973, c'est-à-dire pendant la période où eurent lieu la plupart des activités répressibles du service de sécurité à Montréal.

Les révélations de la GRC et du gouvernement fédéral ont déjà permis d'apprendre l'existence de la persécution illégale aux locaux de l'Agence de Presse libre du Québec en octobre 1972, le vol des listes de

membres du Parti québécois en janvier 1973, le vol de bâtons de dynamites en avril 1972, l'incendie de la grange de la ferme du Petit Québec libre à Ste-Anne de la Rochelle en mai 1972 ainsi qu'une série de tentatives de recrutement d'indicateurs de police où les menaces et la force physique ont été utilisées.

La commission McDonald, créée le 6 juillet 1977, par le gouvernement fédéral a promis de faire toute la lumière sur ces activités et d'enquêter tant sur les activités des membres que celles des dirigeants de la GRC.

Le juge David McDonald de la Cour suprême de l'Alberta a aussi promis d'enquêter sur le rôle qu'ont joué certains membres du cabinet, y compris les anciens solliciteurs généraux,

MM. Jean-Pierre Goyer, Warren Allmand et Francis Fox, sans oublier Jean-Jacques Blais qui occupe désormais ce poste.

Lorsqu'il a témoigné devant la commission Keable en février 1976, M. Higgitt a raconté qu'il était improbable qu'il ait tenu dans l'ignorance M. Jean-Pierre Goyer au sujet de l'opération Bricole.

Pourtant M. Goyer aujourd'hui ministre de l'Approvisionnement et des Services, a affirmé en juin 77, qu'il ignorait tout de ce cambriolage aux locaux de l'Agence de presse libre du Québec.

L'ancien commissaire a aussi laissé entendre que le gouvernement pouvait connaître la nature des opérations Cathédrale (ouverture illégale du courrier) ou PUMA (copier ou photogra-

phier des documents à l'insu du propriétaire).

Par ailleurs, toujours devant la commission Keable, l'ancien solliciteur général, Warren Allmand, (aujourd'hui à la Consommation et aux Corporations) a indiqué qu'il avait souvent demandé à la GRC si la police interceptait le courrier et que celle-ci l'avait toujours nié.

Selon l'ancien ministre des Postes, aujourd'hui solliciteur général, M. Jean-Jacques Blais, la GRC intercepte illégalement le courrier depuis les années trente.

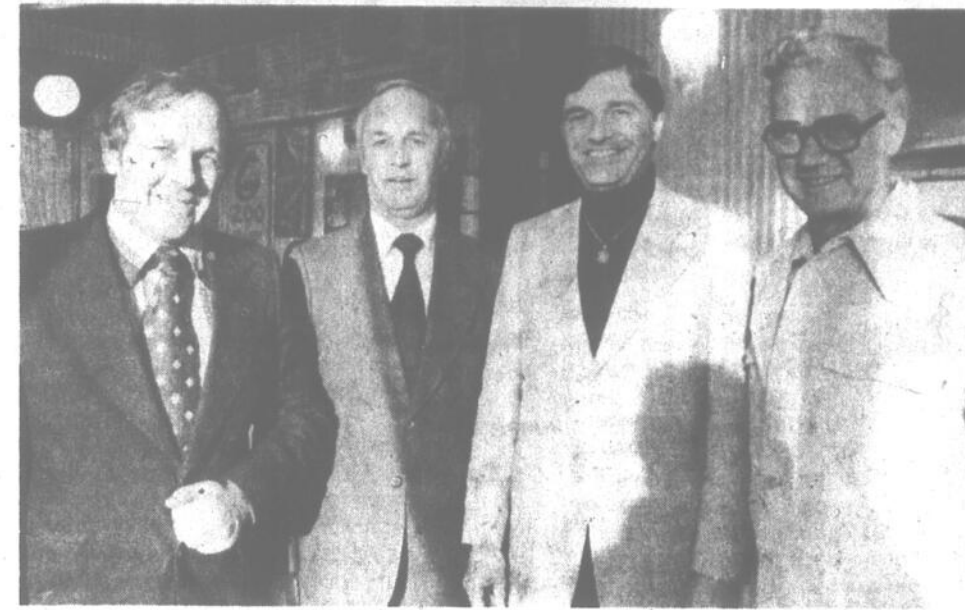
L'opération Cathédrale était toujours en vigueur lorsque M. Higgitt était commissaire, et la commission voudra certes en savoir plus long à ce sujet, ainsi qu'au sujet des opérations Vampire.



Jean-Pierre Roy
DENTUROLOGISTE

303, St-Jacques
coin St-Antoine

Tél.: 372-1104
rés.: 378-4935



Une même cause...

Le Jardin zoologique de Granby a ouvert ses portes en fin de semaine à un groupe de personnes fort intéressées, soit les dirigeants de l'Association québécoise des parcs zoologiques. L'organisme existe officiellement depuis un an en fait et regroupe quelque 58 membres, soit les employés de jardins ou parcs zoologiques du Québec. La réunion tenue à Granby a permis aux mandataires de l'association de préparer le congrès qui doit se tenir en février à Sherbrooke. Notons que le but de l'AQZ est de réunir une éthique professionnelle tout en groupant et protégeant les intérêts des membres. De plus, l'association agit à titre de personne-ressource auprès du gouvernement. Sur la vignette, nous retrouvons donc, dans l'ordre: MM. Ghislain Gagnon, du Jardin zoologique de Saint-Félicien, directeur; Claude Minguy, du Zoo de Québec, président; Raymond Roth, employé de la ville de Montréal, secrétaire et Marcel Leclerc, de Granby, directeur.



Passation de pouvoirs

La section locale de l'Association canado-américaine est désormais présidée par M. Maurice Sylvestre, de Granby. Une cérémonie marquant cette nomination a été tenue en présence du président de l'Association, M. Gérard Robert, lequel a d'ailleurs présenté une conférence devant les membres de l'Amicale des anciens élèves des frères du Sacré-Coeur de Granby. Fait à signaler, la section granbyenne porte le nom de: la Cour Moreau-Granby. Sur la photo, de gauche à droite, nous retrouvons MM. Maurice Sylvestre, nouveau président, recevant la "Légion d'honneur" de ce mouvement; Gérard Robert, président général de l'Association canado-américaine et Roger Plante, ex-président.

Coup d'oeil

Quartier no 5

GRANBY — Le comité provisoire des citoyens du quartier no 5, quartier détenu par le conseiller Gilles Durand, convoque toute la population de ce secteur à une assemblée générale. Le but de cette rencontre est de former un comité permanent des citoyens du quartier. Cette assemblée aura lieu le dimanche 29 octobre, à 10 heures, à la salle Catal, au 1236, rue Saint-Charles.

Quelques activités de plus

GRANBY — Déjà à l'heure de cet automne les membres du Club des 50 ans et plus de Granby ont quelques activités d'incrites et on pense même sérieusement à certains déplacements qui se feront au cours du mois de décembre tels ces voyages à Montréal pour l'enregistrement de l'émission télédiffusée de M. Pointu, le 7 décembre et un autre le 18 décembre, pour les Tannants. Les membres intéressés à participer à ces voyages doivent s'inscrire en appelant à 378-2767.

GAGNÉ, & GUAY

Avocats & Procureurs

Paul Gagné, LL.L.
Alain Guay, LL.L.
Membres de l'Aide Juridique

331 Principale
(514) 372-2377
GRANBY

Décès du bâtisseur de l'empire Weston

TORONTO (PC) — Garfield Weston, l'homme qui a commencé avec une boulangerie de Toronto pour bâtir un empire dans le secteur alimentaire, est mort dimanche à l'hôpital après une brève maladie, à l'âge de 80 ans.

C'est son père George Weston qui avait lancé l'entreprise familiale, en 1882, et Garfield en prit la direction à la mort de son père, en 1925. A cette époque, l'entreprise faisait \$25,000 de profits annuels.

Le fils Weston donna une dimension multinationale à l'empire dont la boulangerie demeure l'activité principale (Weston Bakeries) mais qui comprend également des chaînes d'épicerie (Loblaws), des conserves de poisson, des scieries, des usines de papier (E.B. Eddy), des mines d'or, des manufactures de chocolat (William Neilson)

et des usines partout dans le monde.

Né à Toronto en 1898, Weston mena la plus gran-

de partie de ses affaires en Grande-Bretagne mais, voulant renforcer les liens entre celle-ci et le Canada, il disait souvent qu'en tant que Canadien il était également Britannique.

Méthodiste

D'éducation protestante méthodiste, Weston mettait des hymnes religieux à l'agenda de ses comités de ventes et il encourageait ses jeunes employés à persévérer dans la religion.

Connu pour son souci du détail et faisant visiter une usine un des ces jours, il montra un petit jet d'air qui amincissait la couche de chocolat sur chacun des biscuits: "Ah, dit un visiteur, ça enlève le chocolat."

"Ah non, lui répondit Weston, ça souffle les profits."

Philanthrope, Weston versa \$1 million au département de recherche médicale Banting et Best, de l'Université de Toronto, en 1960.

Donnant ouvertement son avis sur des sujets controversés, il appuya le régime raciste de Pretoria, en 1964, disant qu'il serait ridicule de "tenter de forcer l'Afrique du Sud à donner le droit de vote à ces millions de gens de couleur dont l'éthique n'est pas la nôtre et chez qui la morale chrétienne est complètement absente."

Son fils Galen, âgé aujourd'hui de 38 ans, a pris le contrôle de ses affaires ces dernières années.

Cinéma LE PLAZA
CENTRE D'ACHAT PLAZA GRANBY 375-1826

SPECIAL EN PRIMEUR POUR UNE SEMAINE SEULEMENT 18 ANS

L'écran s'illumine d'un erotisme profond!

FEMMES IMPUDIQUES PLUS

BLACK EMANUELLE EN ORIENT

tous les soirs 7 h00 De dimanche 1h00 et 7h00

NUMEROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE					
3	4	7	12	29	31
6 SUR 6	252,956.00				
5 SUR 6	127	921.70			
4 SUR 6	5046	64.40			
5 SUR 6 +	9	8,971.00			9

PALACE

Admission: \$3.00
Horaire: Route à 8.55
Dernier à 7.15

LEUR SEUL AMOUR: LEURS BOLIDES!
LEUR UNIQUE PASSION: LA VITESSE!

ROUTE SAUVAGE

Mel Ferrer - Stephen McNally - Darby Hinton - Novella Brand - Ralph Manover

21ème film: "LE DERNIER FACE A FACE"

éditorial

Un exemple à suivre

Le confrère Gérard Vachon rapportait dans l'édition de samedi qu'une enquête menée par la Sûreté municipale et la SQ, suite à l'appel téléphonique d'un simple citoyen, avait permis d'arrêter sept individus, dont un adulte et six adolescents, et d'éclaircir toute une série de vols par effraction et de méfaits commis à Granby et dans la région depuis un peu plus d'un an.

Ce que nous voulons mettre en évidence, en reprenant cette affaire, ce n'est pas tant le caractère épidémique que prennent les vols, les méfaits et le vandalisme au printemps et à l'automne surtout, dans les villes de l'importance de Granby, que la précieuse contribution que peuvent apporter les citoyens à la prévention, la protection, la lutte à la criminalité et à la délinquance juvénile.

Trop peu de gens se sentent responsables dans notre société. Par crainte d'avoir à témoigner ou d'être victimes de représailles, de nombreux citoyens prêtent le silence à la dénonciation. On ne signale que très rarement à la police les situations anormales et les activités plutôt louches de certains individus, sauf, bien entendu, quand on est directement concerné.

Conséquemment, les enquêteurs n'ont toujours que de très faibles indices et leurs chances de succès sont aussi minces. Dans ces circonstances, il n'y a pas à se surprendre de ce que, à Granby comme ailleurs, on n'arrive à classer qu'un faible pourcentage de toutes les affaires soumises à l'attention des enquêteurs.

Pourtant, sans risquer quoi que ce soit, le citoyen ordinaire peut jouer un rôle important dans la prévention et la lutte à la criminalité, ce en signalant tout ce qui lui paraît anormal, comme un Granbyen l'a fait la semaine dernière. Les policiers ont alors pu prendre des voleurs à l'œuvre et, en les interrogeant, apprendre qu'ils étaient mêlés à plus d'une douzaine de vols et méfaits sur lesquels on enquêtait sans succès depuis un an.

L'éclaircissement d'une douzaine de vols, c'est peu quand on sait qu'il y en a eu 77 en juin pour un total de 304 au cours des six premiers mois de l'année et que le total des infractions de toutes sortes, pour la même période, est de 1,264. La collaboration de la population s'impose d'autant plus que les statistiques comparatives des trois dernières années indiquent bien clairement que les vols et autres infractions sont dangereusement à la

hausse. Pour six mois toujours, soulignons que la valeur des marchandises volées approche le demi-million de dollars.

Au moment où le chômage atteint un sommet sans précédent, ce particulièrement chez les jeunes, et où le respect ainsi que la discipline personnelle laissent à désirer, il ne faudrait pas se surprendre que cette plaie que constituent les vols par effraction et le vandalisme prenne des proportions alarmantes à moins que la population, ici comme ailleurs, assume pleinement ses responsabilités.

Refuser la collaboration nécessaire aux policiers dans la lutte à ce fléau n'est rien de moins qu'une forme de complicité en ce sens que, par crainte, inaction ou nonchalance, on laisse dégrader ou détruire la propriété d'autrui. Qui plus est encore, on laisse des jeunes plonger dans la criminalité.

Dans le cas plus haut cité en exemple, un adulte et six adolescents sont en cause. Le dénonciateur vient peut-être de rendre un précieux service à quelques-uns d'entre eux, car s'ils avaient réussi à opérer pendant quelques années on se serait probablement retrouvé avec quelques criminels d'habitude, sur les bras. Pris à cet âge, surtout s'ils n'ont aucun antécédent et que le milieu familial ne pose pas de problèmes particuliers, cela devient souvent une erreur de jeunesse qu'on réussit vite à corriger.

Dans ces cas, surtout chez les jeunes qui n'ont pas d'antécédents, les policiers éprouvent toujours des difficultés. Car les vols ne sont jamais de très grande importance et les jeunes qui y sont mêlés se protègent entre eux jusqu'au jour où l'un d'eux est pris sur le fait. Et où trouver les petits riens qu'ils ont volés: un peu d'argent, un appareil de radio, une cassette, un bijou, des outils, etc... à moins de les pincer pour le leur faire avouer?

La prévention de la délinquance relève de la formation de la jeunesse et cette tâche n'est pas dévolue aux policiers seulement. C'est l'affaire de toute la population. Il importe donc que nous veillions à ce que les jeunes ne s'égarent pas dans des sentiers susceptibles de gâcher leur avenir. C'est si simple et facile d'appeler la police, de donner un coup de fil anonyme si on a peur de représailles. C'est une obligation à laquelle tout être responsable ne peut se soustraire.

Valère Audy



On s'inquiète des effets de la nouvelle technologie médicale

par MARLENE ORTON

OTTAWA (PC) — Rita O'Reilly est morte l'an dernier, à l'hôpital Riverside d'Ottawa, à la suite d'une opération chirurgicale pour lui enlever une tumeur cancéreuse dans un sein.

L'enquête du coroner a révélé que Mme O'Reilly, âgée de 39 ans, était morte de lésions au cerveau causées par le manque d'oxygène dû au mauvais fonctionnement d'une machine anesthésique.

Bien qu'on ait créé en 1974 un Bureau fédéral des appareils médicaux, pour protéger le public des appareils défectueux dans les hôpitaux canadiens, les autorités de la Santé continuent de s'inquiéter des effets possibles d'une technologie médicale qui avance rapidement.

Le Dr A.K. DasGupta, directeur du bureau, déclare qu'il existe plus de 250,000 types différents d'appareils sur le marché canadien. "Par conséquent, ceux qui utilisent ces appareils sont de plus en plus inquiets. En effet, il est exact qu'un grand nombre de ces appareils ne fonctionnent pas bien, et un grand nombre comportent des dangers qu'on pourrait éviter."

Dans son dernier rapport trimestriel, le Service de protection de la santé a signalé l'existence de 12 appareils médicaux défectueux, qui ont été retirés du marché ou dont la vente ou l'usage ont été interdits, entre la fin de décembre 1977 et le mois d'avril 1978.

Des études révélatrices

Le Dr DasGupta cite des études faites aux États-Unis et révélant qu'à peu près 30 pour cent des appareils médicaux utilisés dans les hôpitaux ne sont pas adéquats. Aucune étude de ce genre n'a été faite au Canada. "Le fait qu'il existe des chiffres disant que jusqu'à 30 pour cent des machines ne sont peut-être pas adéquates est une preuve amplement suffisante de la nécessité d'améliorer la situation."

Le Service de protection de la Santé a l'autorité, en vertu de la Loi sur les aliments et drogues, pour contrôler l'importation, la fabrication, la distribution et la vente des appareils médicaux.

En général, les produits qu'on soupçonne de comporter des risques à la santé, ou qui ne sont pas conformes aux prétentions des manufacturiers, ou qui ne répondent pas aux normes établies, sont retirés volontairement du marché par les manufacturiers, ou leur vente est interdite.

Etant donné que près de 90 pour cent des appareils médicaux sont importés, pour la plupart des États-Unis, les manufacturiers et les distributeurs doivent avoir à leur disposition les résultats des tests avant de pouvoir vendre les produits.

Pas de tests

Mais le bureau fédéral n'effectue pas de tests sur les appareils avant que ceux-ci soient mis sur le marché. "C'est la personne qui fabrique ou qui vend l'appareil qui a la responsabilité de mettre ces appareils à l'épreuve pour vérifier leur fonctionnement", dit le Dr DasGupta. Cette personne soutient que son produit peut faire telle ou telle chose, et elle doit honorer ses prétentions. Nous ne croyons pas qu'il soit possible d'établir une agence gouvernementale chargée de mettre les produits à l'épreuve, et de dire s'ils sont acceptables ou non. Pouvez-vous imaginer combien cela coûterait?"

Dans le cas de la machine anesthésique, la vente de cet appareil a été interdite une fois qu'on eut découvert la défectuosité. Près de 3,000 hôpitaux furent aussitôt avertis du danger, et le manufacturier emboîta le pas en envoyant des avertissements à ses clients.

Malheureusement, la machine en question ne fut modifiée qu'après qu'une patiente en ait été la victime.

Le bureau fédéral, cependant, ne spécifie pas de quelle manière tel ou tel appareil peut être amélioré, et le manufacturier doit s'y prendre à deux fois avant qu'un modèle modifié soit accepté.

Etiquettes révisées

"Ce n'est pas à nous, à leur dire, parce

que nous ne sommes pas les ingénieurs à l'emploi du manufacturier, dit le Dr DasGupta. Mais si je parle à un ingénieur et si je sais ce qui ne va pas, je ne vais certainement pas dire: "Je le sais, mais je ne veux pas vous le dire."

L'an dernier, les manufacturiers ont dû réviser l'étiquetage d'une cinquantaine d'appareils, parce que l'information y était tout simplement fautive ou inadéquate.

Des normes ont été appliquées dans le cas d'un nombre limité de produits, y compris les préservatifs, les appareils auditifs et les incubateurs, dont la conception est relativement stable.

Mais le bureau fédéral préfère appliquer les normes aussi rarement que possible, en dernier recours, si les problèmes se sont répétés.

"Les normes ne sont pas nécessairement ce qu'il y a de mieux pour vérifier la sûreté d'un produit; de plus, elles paralysent la technologie et elles coûtent cher", de dire le Dr DasGupta.

Données révisées

La Dr DasGupta dit que toutes les données scientifiques disponibles sont révisées, et si on croit qu'un secteur important de la population peut en bénéficier, on permet aux médecins d'utiliser certains produits, comme par exemple les verres de contact semi-permanents, à condition qu'ils surveillent de près les réactions de leurs patients.

Le Service de protection de la santé, en coopération avec l'Association canadienne des manufacturiers d'appareils médicaux et avec la Société canadienne d'ingénierie médicale et biologique, a organisé récemment un récent "atelier" à Toronto, afin de discuter de nouvelles normes possibles, et de divers problèmes concernant les appareils médicaux.

"La communication doit demeurer ouverte entre les trois groupes, afin que nous puissions reconnaître les avantages et les dangers des appareils", a déclaré le Dr DasGupta.

Que penser du PQ?

QUEBEC (PC) — "Quand vous me demandez ce que je pense du PQ, je n'en sais rien. C'est la confusion totale. On ne sait plus ce qu'il veut. Ministres ou députés disent quelque chose et se dédisent le lendemain ou sont contredits par Lévesque. Quelle est la vraie position du PQ? Moi, j'ai toujours pensé que l'article premier du programme péquiste n'était pas négociable."

Ces propos de Marcel Chaput, qui a déjà jeûné pour la cause indépendantiste, rejoignent les inquiétudes exprimées par trois autres pionniers irréductibles de l'indépendance, à la suite des dernières déclarations du premier ministre René Lévesque à l'effet que le prochain référendum portera non plus sur la souveraineté tout court, mais bien sur un mandat d'aller négocier la "souveraineté-association".

Non-sens

Qualifiant de "non-sens" cette dilution de l'article premier du programme du PQ, M. Chaput a reproché aux dirigeants péquistes "d'avoir à peu près tout dit de contradictoire" depuis qu'ils sont au pouvoir.

"Si vous voulez faire librement une association, il faut que soyez d'abord souverain", a-t-il souligné au cours d'une entrevue publiée, jeudi.

On ne peut plus parler de souveraineté-association mais bien d'une "association-souveraineté" d'affirmé de son côté le fondateur de l'Alliance laurienne, en 1957, M. Raymond Barbeau, au cours de la même entrevue.

"Moi, je pense qu'il y a des préoccupations de style électoral là-dedans", devait-il ajouter. "...Mais si l'on se réfère aux déclarations de René Lévesque pour un nouveau Canada, de 1960 à 1966, on constate que c'est son idée des États associés qui revient à la surface, pas l'indépendance."

Scandale

De son côté, Mme Andrée Ferretti, militante péquiste et porte-étendard de l'aile gauche du Rassemblement pour l'indépendance (RIN) avant sa dissolution, en 1968, soutient que le "recul est si net...qu'il provoque le scandale".

"En conditionnant totalement la souveraineté à l'association, le PQ hypothèque gravement notre avenir", écrit Mme Ferretti dans une lettre ouverte publiée plus tôt cette semaine dans un quotidien montréalais.

"Que nous répondions non au référendum, il n'a même plus une solution progressiste de rechange à nous offrir. Que nous répondions oui et que les négociations achoppent, il doit revenir devant le peuple et lui dire que, contrairement à ce qu'il lui affirmait auparavant, la souveraineté est possible sans l'association. Quelle sera alors sa crédibilité?" demande Mme Ferretti.

Initiative

Un autre ex-leader riniste, M. Pierre Bourgault, a comparé de son côté le sort maintenant dévolu aux indépendantistes à la position actuelle des Palestiniens au Proche-Orient et à la situation des années 1930, quand le premier ministre Maurice Duplessis avala ses alliés de l'Action libérale nationale.

Interrogé sur les ondes de la télévision d'État, M. Bourgault a affirmé que la stratégie dite "du trait d'union" annoncée par M. Lévesque, "laissera toute l'initiative à la partie adverse".

"C'est Ottawa et le Canada anglais qui vont décider si nous ferons l'indépendance ou pas, comme s'il y avait un référendum à travers le Canada anglais", a-t-il dit. "Le référendum au Québec ne veut plus rien dire...C'est un recul très net qui va retarder l'indépendance indéfiniment."

La Voix de l'Est

Journal du matin publié par La Voix de l'Est Ltée

136, Principale Granby 372-5433

Président et directeur général: Jean-Louis GROULX

Sec.-trés. et dir. du personnel: Lucien DAIGLE

Chef éditorialiste: Valère AUDY

Directeur de la rédaction: Alain DIONNE

Directeur du tirage: Jean-Nil LAPLANTE

Directeur-adjoint de la publicité: Gilles GAGNON

La Presse Canadienne est seule autorisée à utiliser et diffuser les informations publiées dans La Voix de l'Est. Courrier de la deuxième classe. Enregistrement No 0679.



Journal

fondé

en 1935

Quotidien

depuis 1945

Waterloo, Granby, Ste-Cécile

Député péquiste en maraude dans le comté de Shefford

WATERLOO (GT) — A l'occasion d'un visite d'une journée dans le comté de Shefford lundi, le député péquiste de Châteauguay, M. Roland Dussault, a profité de son passage à la Résidence Courville, à Waterloo, pour rappeler les réalisations du gouvernement actuel en faveur des personnes du troisième âge. Il a également mis l'accent sur les politiques qui, au cours des prochaines années, devraient favoriser encore davantage les personnes âgées.

dans leur propre résidence, n'ayant pas à "casser maison". Il a insisté sur le fait que la remise de 50% des taxes scolaires dont peuvent bénéficier les personnes âgées n'était qu'un commencement, sans oublier de mentionner que la pleine rente était maintenant accessible à 65 ans, même pour quelqu'un qui continuait alors à travailler.

"Tout ce qu'il sera possible de faire, le gouvernement le fera, devait déclarer M. Dussault, mais on a d'abord tenu à consulter, afin de découvrir les attentes des personnes âgées et d'établir des priorités."

C'est ainsi qu'en juin,

1.300 Québécois participaient au colloque "Vieillir au Québec", une copie de la brochure du même nom ayant d'ailleurs été distribuée aux personnes résidant à la Résidence Courville.

Pour le député de Châteauguay, le gouvernement ne peut s'engager à fournir un local exclusif aux associations de personnes âgées, même si en théorie, ce serait l'idéal. "En pratique, a-t-il tenu à préciser, le Québec n'y arriverait pas, financièrement." Il n'a pas caché, cependant, que si des initiatives valables venaient du milieu, Québec sera prêt à faire sa part.

A un intervenant qui a alors compris que la responsabilité en reviendrait aux autorités municipales, M. Dussault a déclaré qu'il "ne voulait pas relancer la balle au conseil" laissant plutôt entendre que des corporations sansbut lucratives pouvaient plutôt être formées.

A une question du maire Paul-André Roy, qui s'informait du projet de HLM pour Waterloo, le député a répondu que même s'il n'était pas mandaté pour faire de déclarations officielles à ce sujet, la municipalité aurait fort probablement de "très bonnes nouvelles" bientôt, le projet étant presque concrétisé selon ce que j'ai entendu dire" a-t-il ajouté.



Avant de se rendre à la polyvalente Wilfrid Léger pour le dîner, le député de Châteauguay, à été reçu à l'hôtel de ville de Waterloo par le maire Paul-André Roy, où un vin d'honneur a été servi.



Avant de débiter son allocution devant les pensionnaires de la Résidence Courville, à Waterloo, le député Roland Dussault a porté un intérêt marqué à chacune des personnes âgées, réunies dans le grand hall de la Résidence.

Travaux d'égout sur Foster

Waterloo lance un appel d'offres

WATERLOO, (FB) — Après plusieurs mois de négociations, le projet de réfection des infrastructures de la rue Foster à Waterloo, entre les rues Lewis et Shaw, devrait débiter d'ici quelques semaines à la suite du lancement de l'appel d'offres en vue de la réalisation de ces travaux.

C'est ainsi que les soumissions devront être envoyées par les entrepreneurs intéressés d'ici le mardi 7 septembre à 16 heures. Elles seront ouvertes à ce moment à l'hôtel de ville de cette municipalité.

La mise sur pied de ces travaux évalués à \$378.750 a nécessité l'adoption d'un règlement d'emprunt de \$473.440 lors de l'assemblée-régulière d'août.

Ces travaux comprennent la pose de nouveaux tuyaux d'aqueduc, d'égout pluvial, d'égout sanitaire et d'égout combiné sur la rue Foster. De plus, les fondations, les trottoirs et le pavage de cette partie de l'artère principale de Waterloo seront refaits.

En ce qui a trait à la rue Shaw, les travaux qui seront effectués sont les suivants: pose de tuyaux d'aqueduc et d'égout combiné ainsi que la mise en place de nouvelles fondations et de nouveaux trottoirs ainsi que d'une nouvelle couche de pavage.

La réalisation de ces travaux sera subventionnée en partie par le gouvernement du Québec dans le cadre du programme "FAIRA" du ministère des Affaires municipales.

On se rappellera que la pauvreté des services a fait l'objet de plusieurs plaintes des résidents de ce secteur, plus particulièrement après l'important incendie survenu à la fin de juin en 1975.

La mise sur pied de nouvelles infrastructures devrait donc permettre de corriger cette situation.

Accident mortel à St-Mathias

ST-MATHIAS, (GV) — Un jeune homme de St-Mathias a perdu la vie de façon tragique, en fin de soirée dimanche, lorsque l'automobile qu'il occupait en compagnie de trois de ses amis est allée s'immobiliser contre un poteau de l'Hydro-Québec.

Cet accident mortel est survenu en bordure de la route 133, non loin de la demeure de la victime qui a été identifiée comme étant Daniel Trottier, 17 ans, du 43, Avenue du Parc.

C'est un des copains de la victime, en l'occurrence Jean-Guy Nepton, également de St-Mathias, qui se trouvait au volant du véhicule qui était la propriété de son père.

Selon les premières constatations, l'accident se serait produit à la suite d'une perte de contrôle de l'automobile, une Pontiac '72, de la part de son pilote. Après avoir quitté la route, le véhicule est allé s'écraser contre un poteau.

Lors de l'impact, le jeune Trottier qui occupait le côté du passager de la banquette avant, aurait subi une perforation de l'aorte. A l'arrivée des policiers de la Sûreté du Québec, détachement de Marieville, et des ambulanciers, il avait déjà rendu l'âme. La constatation de son décès devait être faite un peu plus tard, à l'hôpital du Haut-Richelieu, par le Dr Mailloux.

Quant aux autres passagers du véhicule, ils ont pu s'en tirer avec des blessures mineures.

En proie à un violent choc nerveux, le conducteur a été transporté à l'hôpital pour subir des examens. Il en a été de même pour Serge Fournier, 19 ans, de St-Mathias, et Benoît Ménard, 19 ans, de St-Hyacinthe.

Les constatations d'usage ont été faites par l'agent Richard Gauvin, de la SQ de Marieville, qui a également été chargé d'enquêter sur les circonstances de cet accident mortel.

Le Canada à la fine pointe de la technique de transmission spatiale

Par Françoise Côté

MONTREAL (PC) — La clef de la réussite du programme spatial canadien réside dans l'étroite collaboration entre le gouvernement canadien et l'industrie a affirmé hier le ministre fédéral des Communications, Mme Jeanne Sauvé devant plus de 400 experts du monde entier réunis à Montréal pour le 4e Colloque international sur les télécommunications numériques par satellite.

Mme Sauvé, qui parlait à l'ouverture de ce Colloque de trois jours, à Montréal, a affirmé que le Canada, qui s'inscrit à l'avant-garde de l'ère spatiale, se trouve également à la fine pointe de la technique de transmission numérique par satellite, technologie relativement nouvelle qui laisse entrevoir d'intéressantes diminutions de coûts, une plus grande souplesse ainsi qu'une meilleure qualité des services offerts au public.

"Les possibilités du secteur spatial au cours des deux prochaines décennies engendreront, selon toutes

prévisions, des revenus de l'ordre de plusieurs milliards de dollars", a dit Mme Sauvé, qui a cependant ajouté que la commercialisation des systèmes devra faire face à une farouche concurrence, surtout au cours des prochaines années. C'est pourquoi, elle estime, qu'il sera de plus en plus important que les gouvernements et l'industrie travaillent de concert à la planification de la politique et de la stratégie industrielles.

1.500 emplois

Mme Sauvé a dit que la récente injection d'une somme de \$20 millions pour aider à l'expansion du Laboratoire David Florida dans la région d'Ottawa, visait à assurer au Canada un centre national d'essai et d'assemblage final de satellites de télécommunication et de sous-système spatiaux.

Ainsi donc, le Canada sera en mesure de développer ses capacités d'entrepreneur principal et de créer quelque 1.500 nouveaux emplois surtout pour les jeunes, qui ont acquis une formation dans les

techniques de la télécommunication. Ce programme devrait permettre de plus que doubler au cours des trois prochaines années le nombre d'emplois dans ce secteur de l'industrie spatiale canadienne.

"Nous recherchons avant tout à renforcer le secteur de la recherche et du développement, à stimuler l'industrie et à créer de nouveaux emplois dans les domaines de technologie très spécialisées, dit Mme Sauvé.

Le ministre canadien des Communications ajoute: "Nous sommes aussi d'avis qu'il est nécessaire de transférer à l'industrie les

techniques mises au point par les chercheurs du ministère des Communications. Nous sommes fiers, à juste titre, des 40 sociétés et plus qui participent d'une manière ou d'une autre, à la fabrication de système spatiaux".

Le Canada a été l'un des premiers pays au monde à utiliser la nouvelle technique de la transmission numérique avec ses sociétés téléphoniques au début des années 60. De plus Télésat, la société canadienne qui exploite le système national de télécommunication par satellite, s'engage résolument dans cette voie. En effet, en 1980 avec le premier des satellites

ANIK-C Télésat assurera l'acheminement de télécommunications verbales par voies numériques entre dix des plus grandes villes du Canada.

51 exposés

Ce colloque international comportera 51 exposés faits autant d'experts de réputation mondiale. Onze pays sont représentés, dont les Etats-Unis, le Japon, la France, la République fédérale d'Allemagne, d'Italie, la Grande-Bretagne ainsi que l'Agence spatiale européenne.

On traitera des techniques numériques de transmission par satellite de la

voix, de l'image et des données qui devraient permettre d'améliorer la qualité des services nationaux et internationaux de téléphone, de télédiffusion et de téléinformatique.

Au cours du Colloque Téléglobe Canada doit procéder à une démonstration de transmission numérique de télécopie par satellite. Ainsi les pages frontispices de l'édition du même jour d'un journal français et d'un journal italien seront reçus et traités quotidiennement au kiosque de Téléglobe par le truchement d'un satellite d'INTERSAT.

Coup d'oeil

Clinique de puériculture

SAINT-HYACINTHE — Une clinique de puériculture, d'immunisation et de tuberculose aura lieu aux endroits suivants: Saint-Pie, le lundi 6 novembre, à la Villa Saint-Pie, de 13 heures 30 à 16 heures; Beloeil, le mardi 7 novembre, à la sacristie de la paroisse St-Mathieu, de 9 heures 30 à 11 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures; Saint-Sacrement, au sous-sol de l'église, le mercredi 8 novembre, de 13 heures 30 à 16 heures; Saint-Hyacinthe, le jeudi 9 novembre, au Service de prévention, de 9 heures 30 à 11 heures et de 13 heures 30 à 16 heures.

Filles d'Isabelle

WATERLOO — Une initiation des Filles d'Isabelle de Waterloo aura lieu le dimanche 29 octobre, à 17 heures, en la salle de l'école. Cet événement débutera par la célébration de l'eucharistie. Une cordiale invitation est lancée à toutes celles qui sont intéressées à se joindre au cercle local. Elles sont d'ailleurs priées de communiquer le plus tôt possible avec la régente, Mme Régina Sarha, tél.: 539-2173. La soirée se terminera par un banquet auquel l'époux pourra y assister. Les personnes seules pourront, d'autre part, inviter une amie.

Partie de cartes

ST-CESAIRE — Le cercle des Fermières de St-Césaire organise une partie de cartes pour le samedi, 11 novembre. La soirée débutera à 20 heures, à la polyvalente P.J. Ostiguy, 1881 rue St-Paul, à St-Césaire. Il y aura prix de tables et goûter.

Il y a 20 ans...

SPRINGHILL, N.-E. (PC) — Il y a eu vingt ans hier, soit le 23 octobre 1958, un grand désastre minier causait la mort de 74 hommes et marquait la fin de Springhill comme grand centre houiller.

A 20h05, une secousse semblable à un tremblement de terre ébranla la ville. Le téléphone cessa de fonctionner et les gens ressentirent la secousse dans un rayon de dix milles.

Les citoyens de Springhill comprirent tout de suite ce qui venait d'arriver: la mine venait de sauter.

En 1891, une explosion avait tué 125 hommes et garçons. En 1956, un autre coup de grisou tua 39 mineurs.

Plus les puits devenaient profonds, plus les décompressions de gaz devenaient nombreuses. C'est à un phénomène de ce type et non au coup de grisou qu'est due la tragédie de 1958.

Aussitôt après l'affaissement des galeries, des équipes de secours se mirent au travail. Leur dramatique et lente progression tint le monde en émoi pendant plusieurs jours.

Ils réussirent éventuellement à établir le contact avec 12 survivants emprisonnés dans une chambre souterraine. Puis, quelques jours plus tard, on découvrit un autre homme.

Non loin de lui, une demi-douzaine de survivants devaient également être miraculeusement secourus plus tard.

Cinemas LES GALERIES DE GRANBY

40-74 EVANGELINE 378-4623

L'IMMENSE BEST-SELLER QUI A PASSIONNÉ L'OPINION PUBLIQUE EST ENFIN PORTE A L'ECRAN!

"DEUX SOLITUDES" CINEMA 1

AUSSI **"LE GRAND ESCOGRIFFE"**

Yves Montand Agostina Belli Claude Brasseur POUR TOUS

WARREN BEATTY JULIE CHRISTIE JAMES MASON FOR ALL

HEAVEN CAN WAIT CINEMA 2

VERSION ANGLAISE

CAROLE LAURE dans un film de JOYCE BUNUEL

"LA JUMENT VAPEUR" CINEMA 3

AUSSI **"HOLD-UP"**

Frederick Stafford Nathalie Delon 14 ANS

OUVERT — OUVERT — OUVERT

Le Cabaret

vous présente cette semaine

MERCREDI à DIMANCHE

CLAUDE BLANCHARD

et sa revue

Le Casino "Le p'tit Cabaret" avec danseuses

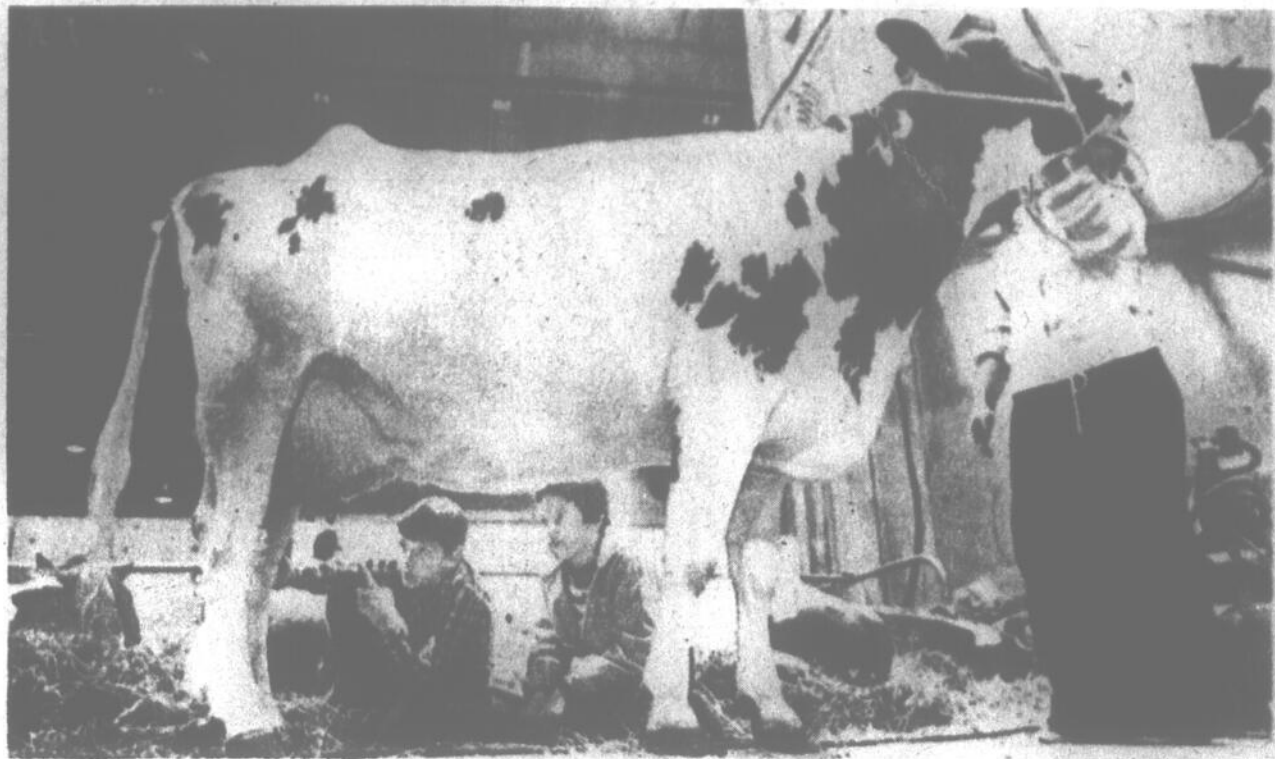
L'Orchestre de CLAUDE COTE et ses 5 musiciens accompagnent les artistes et animent la danse entre les spectacles.

Le Babarois du mercredi au dimanche

avec l'orchestre Bavarois de l'Expo 67 de Henry HUTELSUL et ses 5 musiciens

Pour agrémenter vos après-midi Gordie Munro, organiste, pianiste et chanteur de 2 h à 5 h.

LA TAVERNE sera ouverte à compter de mercredi. 2 tables de billard à votre disposition



C'est comme cela!

On dit souvent que l'expérience pratique vaut plus que la théorie. Ainsi, pour tous les Québécois qui visiteront le Salon de l'agriculture qui se tient cette semaine au site olympique à Montréal, c'est l'occasion de se familiariser avec la production agricole et toutes

les techniques qui s'y rattachent, y compris l'élémentaire "travaux" des vaches. Bref, une exposition à ne pas manquer, d'autant plus qu'elle est la plus imposante jamais organisée.

Selon la revue Antennes

Les journaux à potins ne pensent qu'aux profits

QUEBEC (PC) — Pour la presse "pop", qui se spécialise à monter en épingle la vie quotidienne des vedettes locales, "le seul objectif est de maximiser les profits".

C'est ce qu'affirme une étude publiée dans le plus récent numéro d'Antennes, la revue officielle du ministère des Communications du Québec.

L'étude traite des 14 hebdomadaires "pop" dont le tirage atteint 600,000 copies à chaque semaine et qui touchent 2,000,000 de lecteurs québécois.

"Ils racontent en long et en large les amours orageuses de Ginette Reno ou de Dominique Michel, la maladie de la mère de Paolo Noel ou le merveilleux voyage de Michèle Richard, lit-on dans l'étude. Cette presse, méconnue et méprisée par les intellectuels, n'exerce pas moins une influence considérable."

Parmi les revues "pop" analysées, Antennes identifie six journaux publiés par les entreprises Québecor de Pierre Péleadeau.

Il s'agit d'Echo-Vedettes, du Grand Journal Illustré, de Nouvelles Illustrées, Photo-Vedettes, du Nouveau Samedi et du magazine Montréal.

Quatre autres hebdomadaires sont publiés par les Editions Gito Inc., les autres magazines étant le produit de maisons d'édition indépendantes.

Vendre du papier

Selon Antennes, le seul objectif des éditeurs "pop" est de maximiser les profits.

"Il faut pour cela donner aux lecteurs ce qu'ils veulent, c'est-à-dire un contenu simple, divertissant, décent de toute polémique, euphorisant, explique Antennes. Pour flatter le public, on ne retiendra que ses besoins les plus primaires, ses goûts les plus criards."

Bref, "pour vendre du papier, la formule importe peu, pourvu que les tirages augmentent".

Quant aux journalistes qui oeuvrent pour de telles entreprises, "ils forment la classe des prolétaires de l'information et n'ont qu'un seul rôle: noircir du papier à la petite semaine", selon Antennes.

"L'employeur n'exige

pas d'eux une compétence professionnelle de haut calibre, un style fulgurant, un esprit critique. Au contraire, il préfère des rédacteurs insipides et sans envergure, mais efficaces et qui épouseront mieux le style de la publication, sans la contester."

"Vassalité et absence de conscience professionnelles forment le creuset dans lequel ils acceptent de fondre les pires insanités" affirme l'étude au sujet de ces journalistes à sensation.

Alliés

Selon l'étude, qui est une thèse de doctorat publiée à l'Université de Paris en 1977 par le journaliste Mario Fontaine, les lecteurs de revues "pop" sont aliénés.

"Ils n'habitent pas tous dans des quartiers défavorisés ou dans le fin fond des campagnes, estime Antennes. En revanche, ils accordent tous une confiance bienveillante à leur journal "pop", qui leur ment pourtant deux fois sur cinq. Sans doute parce que leur attachement aux artistes n'a rien de rationnel."

"Mais le concept d'aliénation doit se manier avec prudence, affirme l'auteur. On a tendance à surestimer la puissance de persuasion des journaux du groupe Péleadeau. Il faut résister à la tentation facile de les rendre responsables des tares de la société. Ce serait sous-estimer l'esprit critique et le pouvoir de discernement des lecteurs."

Moquin

De son côté, le vice-président des Hebdomadaires populaires de Québec, M. Yves Moquin, voit un côté positif à la prolifération des journaux "pop".

"Ils ont marqué de façon significative le début du nationalisme québécois" a-t-il dit en commentant l'étude publiée par la revue du ministère des Communications.

Selon M. Moquin, les journaux "pop" ont contribué à renforcer notre identité nationale en favorisant le développement du milieu artistique québécois.

"Plus largement, nous avons favorisé l'éclosion d'une culture véritablement populaire", a-t-il dit.

"Au Québec, l'activité artistique et culturelle est

La Régie de l'assurance-auto du Québec

Des mesures pour le service au peuple

QUEBEC (PC) — Des mesures spéciales permettront à la Régie de l'assurance-auto de continuer de verser le plus normalement possible les chèques d'indemnité aux victimes d'accidents, pendant la grève des postiers.

Des canaux spéciaux assureront le versement des indemnités: suivantes indemnités de remplacement de revenu, indemnités for-

faitaires de décès, paiements préliminaires.

Les autres indemnités seront versées lorsque le service postale sera rétabli normalement.

Les bénéficiaires sont invités à téléphoner et à se rendre au bureau régional de la Régie deux jours après la date à laquelle ils reçoivent habituellement leurs chèques afin de les toucher.

Si le chèque n'est pas réclamé à cet endroit, il sera envoyé, une semaine plus tard, au bureau local du ministère des Affaires sociales le plus rapproché du domicile du bénéficiaire et on appellera alors ce dernier.

Le bénéficiaire qui ne peut aller chercher son chèque peut autoriser quelqu'un à le faire pour lui. Dans ce cas, la personne

qui va chercher le chèque devra avoir une autorisation écrite et signée par le bénéficiaire dans laquelle doit être mentionné le numéro du dossier.

Les demandes d'indemnités se font également par le biais des bureaux régionaux: c'est là qu'on pourra trouver les formules nécessaires et c'est là que l'on ramènera les formules une fois complétées.

Une offre de 17.25% pour les infirmières

QUEBEC (PC) — A l'instar des fonctionnaires provinciaux, les

quelque 30,000 infirmières et infirmiers du réseau des Affaires sociales se verront vraisemblablement offrir une hausse salariale globale de l'ordre de 17.25 pour cent.

Une proposition touchant ces professionnels de la santé figure dans les offres que les négoc-

ciateurs gouvernementaux ont déposé, vendredi dernier, à la table du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ).

Elle n'a pas encore été soumise officiellement au Cartel des organismes professionnels de la santé (COPS) mais un porte parole du bureau du ministre des Finan-

ces a indiqué que le dépôt devrait se faire dès cette semaine.

Cette offre est similaire à celle formulée par le gouvernement dans le cas des 33,000 fonctionnaires.

Elle comprend une augmentation générale de 11 pour cent, rétroactive au 1er juillet 1978,

EN PRIMEUR!

LA PREMIÈRE POLICE D'ASSURANCE QUI SE LIT COMME UN ROMAN.

L'ASSURANCE ROYALE SIMPLIFIÉE
LE LANGAGE DES ASSURANCES
DES HABITATIONS

Le défi était de taille et commandait même une certaine hardiesse puisqu'il impliquait l'abandon du langage juridique et technique utilisé depuis toujours dans la rédaction des polices d'assurance.

L'Assurance Royale est donc fière, et à juste titre, d'offrir en primeur au public la première police d'assurance rédigée en langage simplifié et facile à comprendre. Grâce à cette innovation majeure, la Royale marque le pas une fois de plus dans le domaine des assurances des habitations où la réputation de ses services en a fait un leader reconnu.

CONSULTEZ LE COURTIER
DE L'ASSURANCE ROYALE

Les nouvelles polices Bouclier du propriétaire et du locataire sont déjà chez votre courtier de l'Assurance Royale. Pour la première fois de votre vie, vous trouverez une description claire et détaillée de la protection qui vous est offerte, des exemples appropriés venant même en faciliter la compréhension.

Vous pourrez donc discuter en toute connaissance de cause avec votre courtier et vous référer en toute confiance à votre police en cas de réclamation.

Le français simplifié des polices Bouclier de la Royale. La preuve écrite que vous êtes bel et bien protégé comme vous le voulez.

Vous êtes assuré de tout comprendre.

l'Assurance Royale
Canada



Ben Payeur à la radio de Québec

QUEBEC (PC) — L'ex-président du Parti libéral du Québec, M. Ben Payeur, animera une émission du matin à compter de lundi prochain sur les ondes du poste de radio CKCV, de Québec.

La nouvelle a été confirmée, lundi, par un porte parole de la station radiophonique qui a toutefois préféré s'abstenir de fournir des détails en attendant une conférence de presse qui se tiendra jeudi.

Il appert cependant que M. Payeur animera une émission de ligne ouverte à l'intérieur d'un nouveau bloc d'information d'une durée de trois heures, du lundi au vendredi.

Suite aux incidents de vendredi soir

Les instructeurs des Vics de Granby en ont assez!

GRANBY (BB) — Marc Courtemanche et Roger Vachon, les instructeurs des Vics de Granby, en ont assez. Marc et Roger ont entrepris, hier, des démarches officielles pour "comparaître" devant les autorités de la ligue Richelieu.

"Oui, nous en avons assez", a lancé Marc hier soir. D'autres incidents sont venus troubler la fête vendredi soir à Drummondville, et les instructeurs veulent s'expliquer devant les autorités.

Marc spécifie bien qu'il ne cherche aucune excuse à la défaite de 9 à 2 encaissée par les Vics devant les Sabres de l'endroit. Il veut surtout faire la lumière sur la bataille générale qui a éclaté dans la première période. "Il y a des limites à tout. Si c'est le genre de hockey qu'on veut jouer

dans la ligue, eh bien, nous ne marcherons plus", a-t-il ajouté.

Marc a souligné que la bataille générale a éclaté lorsque Yves Courtemanche des Vics livrait bataille à un joueur de Drummondville. "Il avait nettement le dessus et tout semblait devoir s'arrêter là. Mais, un joueur du Drummondville a quitté le banc pour traverser la patinoire et aller assaillir sauvagement Yves en le frappant de coups de poings et d'un coup de genou, avec le résultat qu'il a le nez fracturé et quelques dents en moins. C'est assez", a répété Marc.

Il semble bien que la ligue Richelieu ait déjà en mains le dossier de cette bagarre générale. Mais il faudra attendre quelques jours encore avant de sa-

voir si des sanctions seront prises.

Marc a ajouté que ses joueurs étaient demeurés calmes sur le banc, mais lorsqu'ils ont vu le joueur des Sabres quitter son banc et se lancer sur Courtemanche, le vase a débordé. "Dans de telles circonstances, personne ne peut retenir des joueurs, surtout des gars qui ont du cœur au ventre et, les nôtres en ont", a dit Marc Courtemanche.

Il est souhaitable que la ligue Richelieu acceptera d'entendre les instructeurs des Vics. Peut-être en apprendront-ils sur le vrai sens du hockey.

Il ne fait aucun doute que les Vics connaissent un bon début de saison et que plusieurs les favorisent pour lutter jusqu'à la fin parmi les premières positions. Se-

rait-on donner le mot d'ordre pour l'anéantir à coups de bâton? Voilà la question que certains commencent à se poser. Marc et Roger sont connus de tous pour être des instructeurs calmes qui condamnent la violence et la rudesse excessive. Ce qui est comique dans toutes ces histoires, c'est que ces mêmes équipes qui utilisent la violence devant leurs partisans, deviennent subitement des agneaux lorsqu'ils sont les visiteurs.

Parlant du match, Marc n'a pas caché que son équipe avait très mal débuté la rencontre. "Nous nous sommes fait enfilier trois buts en moins de quatre minutes et lorsque nous commençons à remonter la pente, cette bagarre a éclaté. Nous avons terminé le match avec 10 joueurs,

dont deux gardiens, soit un joueur d'avant de moins que Drummondville", a-t-il précisé.

Refusant de commenter plus longuement ces derniers incidents, Marc a toutefois dit: "Nous en aurons plus long à dire dans les prochains jours".

Les Vics ont tenu une bonne pratique dimanche, au Palais, étant inactif dans la ligue. Marc a dit que la pratique avait été bonne. Une autre pratique est prévue pour mercredi soir, au Palais.

Les Vics joueront leur prochain match vendredi soir à Granby contre St-Hyacinthe et ils recevront les Sabres de Drummondville, dimanche soir.

LES BLESSES

Suite à cette blessure,

avec



bernard brodeur

UN DÉBUT CHANCELANT

Le début de saison des Canadiens de Montréal n'a rien d'extraordinaire. Il ne nous donne pas l'impression que la troupe de Bowman va, cette année encore, voguer facilement vers le championnat. Déjà, certains partisans ont commencé à paniquer et les dénigreurs sont au travail. Personnellement, le début de saison des Canadiens ne me surprend pas plus que cela. Trop d'incidents sont venus perturber l'habituel calme du camp d'entraînement pour ne pas ressentir un certain mécontentement au sein même de l'équipe montréalaise. Il y a des plaies qui ne sont pas encore cicatrisées et, il faudra du temps pour oublier. A commencer par l'instructeur Scotty Bowman qui en a pris pour son rhume lors de la démission de Sam Pollock. Le fermier de Roxton Pond était persuadé qu'il deviendrait le successeur de Pollock, mais on lui a préféré un dénommé Grundman. Ça n'a pas plu au mentor des Canadiens qui a bien failli tout foutre en l'air.

Puis, l'affaire Nyrop est arrivée. Cet excellent défenseur a accroché ses patins, laissant planer toutes sortes de doutes quant aux raisons véritables qui pouvaient motiver une telle décision.

Ce n'était pas la fin. Pierre Bouchard a été limogé comme s'il était une "pomme pourrie". Ce dernier a fait renverser le vase et plusieurs coéquipiers de Pierre ne l'ont pas encore digéré; la cicatrice sera longue à guérir, à mon avis.

Même si les joueurs sont des professionnels et que normalement, les véritables "pros" passent outre de tels incidents, un sentiment de haine plane dans le Forum; on peut difficilement le cacher. Il y a aussi le super-vedette Guy Lafleur. Certains disent qu'il ne joue pas à la hauteur de ses talents. Je ne suis pas inquiet de Ti-Guy. C'est un véritable "pro" qui va reprendre bientôt son rythme normal. Mais on ne peut oublier la non plus certaines déclarations faites par Lafleur au cours de la belle saison, déclarations qui laissent supposer qu'il n'était plus heureux à Montréal, parce qu'il ne gagnait pas assez cher. Lors d'un voyage en Europe, on lui avait offert "mer et monde", dit-on. Depuis ce jour, Lafleur réfléchit. Qu'on me dise que Guy fera en sorte que son jeu demeure aussi spectaculaire et productif, je le crois. Mais, une chose est certaine, si Lafleur, dans son fort intérieur, n'est pas satisfait de son salaire, inévitablement il ne sera pas plus le même sur la patinoire.

Tous ces petits incidents n'ont fait qu'ébranler le formidable esprit d'équipe qui a toujours animé les Canadiens de Montréal. On ne veut peut-être plus la tête de Bowman, mais bien celle de Grundman. Mon petit doigt me dit que Grundman ne fera pas vieux os à la tête du Tricolore. Car depuis qu'il occupe ce poste, il ne fait que des bêtises et ça, professionnels ou pas, ils ne le prendront pas sans rien dire.

La défensive du Canadien connaît le plus de difficultés, depuis le début. 20 buts et six rencontres, ce n'est pas dans ses habitudes. Veut-on prouver que Bouchard manque réellement à l'équipe. Peut-être! Chose certaine, le départ de Nyrop et l'absence prolongée de Engblom enlèvent à l'équipe du poids et surtout du respect à la ligne bleue...

Bedford visite le Fleur de Lys de Granby, ce soir au Palais à 21h30

GRANBY -Ce soir à compter de 21 heures 30, le Fleur de Lys recevra les Ducs de Bedford au Palais des Sports de Granby. Cette rencontre est la deuxième entre les deux équipes. On se souvient que lors du premier affrontement, les Ducs l'avaient emporté de justesse 3 à 2 alors que le Fleur de Lys avait joué sa pire partie de la campagne.

Du côté des visiteurs, ils ont perdu contre les Jets de Farnham au compte de 6 à 0 dimanche dernier. Cette nouvelle formation dans les Monts Labatt n'est pas tout à fait rodée, mais Granby devra se surveiller de près pour ne pas commettre le

même péché qu'à Bedford il y a quinze jours.

Pour continuer avec le Fleur de Lys, il tenait une pratique dimanche et les protégés de Jean-Claude Lévesque commencent à se mettre sérieusement au boulot. Richard Fortin ne sera pas en uniforme, à cause d'une blessure à l'aine. Alain Fontaine sera son remplaçant. Une longue semaine commence pour Granby. En effet, le Fleur de Lys disputera quatre matches cette semaine. Après la rencontre contre Bedford, jeudi, il se rendra à Bedford pour disputer la victoire aux Copains de St-Ignace et dimanche, il disputera l'enjeu avec St-Cé-

saire pour revenir à Granby mardi prochain avec comme hôtes, les Cobras de St-Pie.

Ces quatre parties d'affilée pourraient provoquer de sérieux changements, si le Lys connaît des gains, en ce qui concerne le classement.

Dans les autres rencontres, les Cobras de St-Pie ont baissé pavillon devant les Copains de St-Ignace, pendant que St-Césaire s'inclinait devant le Plaza de Marieville au compte de 8 à 3.

Donc ce soir, à compter de 21 heures 30, le Fleur de Lys sera à l'action contre les Ducs de Bedford.



(Photo C-Line Jobin)

Le club Oasis sera le théâtre, les 28 et 29 octobre, d'un tournoi régional de croquet réunissant une vingtaine de clubs. Sur la photo on reconnaît Réal Langlois, directeur; Raymond Côté, directeur; Pierre Chassé, président du tournoi; Conrad St-Jean, secrétaire du tournoi et Normand Lacoste, remettant un chèque d'encouragement aux responsables du tournoi.

Les Mini-Vics de Granby ont récolté cinq points en fin de semaine

GRANBY — Les trois formations des Mini-Vics de Granby ont connu une fin de semaine passablement tranquille, ne disputant que quatre joutes. Ils ont cependant connu du succès récoltant cinq points sur une possibilité de huit, en vertu de deux gains, une défaite et un match nul.

Vendredi, Sherbrooke visitait les Mini-Vics bantams. Les deux formations se sont contentées d'un match nul de 1 à 1. Patrick Murray a enfilé le but des Granbyens.

Par la suite, les deux équipes midgets ont sauté sur la glace et les Mini-Vics sont sortis vainqueurs par le compte de 9 à 7 dans une joute marathon. Robert Delorme et Daniel Lemieux ont connu une bonne partie, marquant trois buts et fournissant deux passes chacun. Luc Tétrault y est allé d'un but et trois passes. Luc Bruneau et Sylvain

Grondin ont complété le pointage. Robert Blais, avec trois, Sylvain Roy, avec deux, Pierre Robidoux, François Dubé et Pierre Côté ont obtenu des assistances.

Samedi, l'équipe pee-wee de Sherbrooke était à Granby et les Mini-Vics ont triomphé 3 à 1. Guy Labrie, Denis Desroches et Michel Archambault ont déjoué la défensive adverse. Alain Côté, Francis Bruneau et Guy Labrie ont obtenu des passes.

Ce sont les Mini-Vics pee-wees qui ont subi la défaite de la fin de semaine, dimanche, alors qu'ils se sont rendus à Sherbrooke pour perdre 3 à 1. Benoît Quintal a inscrit le seul filet des Granbyens pendant que Mario Lauzon et Alain Côté récoltaient les passes.



(Photo Jeannot Petit)

La ligue de hockey Bonne Entente de Bromont entreprend sa deuxième saison d'activités, après les succès de l'an dernier. Ce circuit a ajouté deux formations pour porter à six le nombre de ses équipes. Les joutes ont lieu le vendredi soir pendant 20 semaines.

Sur la vignette on aperçoit Pierre Franca, secrétaire-trésorier de la ligue; Roger Brunelle; Pierre Lacoste; Jean-Yves Beaudoin, président du circuit; Allen Brindie et Jean Laurin, vice-président de la ligue.

HÂTEZ-VOUS DE PARTICIPER

ENCORE le P'tit \$150 000 À GAGNER

...et de nombreux autres prix de \$5 000 et \$1 000 au concours "Doublez le magot" de la Banque de Montréal.

ILS ONT GAGNÉ \$1 000 AU TIRAGE DU 29 SEPTEMBRE

QUÉBEC
Clément Brisson, St-Romuald de Lévis
Suzanne Stock, Sherbrooke
M. Konstantin Stefanovic, Outremont
Mlle M. Larou, Westmount
Claude Dossie, Ville Mont-Royal
Mlle Karolyn Vallée, Boucherville
Mme Anne Pariseau, Lachute

TERRE-NEUVE
Mlle Delpha Ramos, Marysville

NOUVELLE-ÉCOSSE
Mme M. MacLean, Scotchville, Harrisburg

NOUVEAU-BRUNSWICK
Mme S. Jounzems, Riverview
M. Don Castonguay, St-John

ONTARIO
Mme M. Bain, West Guelph
Helene Hardy, Perth

M. Adelard Dube, Tecumseh
M. W. Scott Miller, Simcoe
Mme Deryl Dempsey, Guelph
M. Pam Allan, Guelph
Ross McLellan, Simcoe
Mme Clarice Stafford, Avonlea
Mme Elsie Irvin, Duncannon
M. Garth McGinnis, Thunder Bay
M. James Scott, Foxboro
M. C.A. Woolley, Ottawa
M. S. Barr, Mississauga
M. Spiros Pinos, Toronto
Mme Martha Visocchi, Hamilton
M. Bill Corstine, Toronto
Christine Bens, Aurora
Elaine Tavener, Brampton
Nicholas Patale, Ottawa
M. K. Phillips, Hamilton
M. G.M. Allison, Deep River
Anonyme, Toronto

MANITOBA
M. A.F. Richey, Winnipeg
M. W.C. McQuarrie, Brandon

SASKATCHEWAN
Mme Juanita Luker, Golden Prairie
Mme S. Dale, Regina
M. George Tyacke, Weyburn

ALBERTA
M. Robert Larry Frederickson, Tofield
Rev. C.V. Parry, Westlock
M. J.C. McLean, Lacombe
M. Stanley Bent, Edmonton
Mme V.F. Coleman, Lethbridge

COLOMBIE-BRITANNIQUE
E.W. Thomson, Nanaimo
Ernest Krigolot, Vancouver
D. Daerksen, Quenby
H.E. Watt, Port Moody
Elmout Trachsel, Chilliwack
Mme Joan M. Patterson, N. Vancouver
Anonyme, Vancouver

ÇA SE TERMINE LE 17 NOVEMBRE!

Gagnez gros avec un p'tit dépôt! Déposez \$50 dans votre compte à la Banque de Montréal et méritez-vous un coupon de participation (maximum de 100 coupons par client pour la durée du concours).

Si vous n'avez pas encore de compte chez nous, hâtez-vous d'en ouvrir un!



C'est le temps plus que jamais d'ouvrir un compte à la Banque de Montréal, au moment où les intérêts sont versés dans les comptes d'épargne et que les certificats de placement arrivent à échéance!

* Les gagnants peuvent encaisser leur prix en argent ou le faire doubler en 5 ans avec un "centage". Doublez le "magot" au tour annuel de 12.

Les gagnants devront répondre correctement à une question réglementaire.

UNE INITIATIVE GAGNANTE DE LA BANQUE DE MONTRÉAL

Garvey et Lopes des Dodgers sélectionnés

NEW YORK (AP) — Les joueurs de premier et deuxième buts Steve Garvey et Dave Lopes, des Dodgers de Los Angeles, figurent dans l'équipe d'étoiles de la Ligue nationale de baseball, telle que sélectionnée lors d'un scrutin tenu par l'Associated Press.



La ligue Nationale de baseball a fait connaître hier son équipe d'étoiles, suite aux choix faits par la Presse Associée. On y retrouve Dave Parker des Pirates de Pittsburgh, Davey Lopes des Dodgers, Pete Rose du Cincinnati, Larry Bowa des Phillies, Steve Garvey des Dodgers, Ted Simmons des Cardinals, Jack Clark des Giants, George Foster des Reds, Vida Blue des Giants et Gaylord Perry des Padres.

gaucher Vida Blue, lequel a été préféré Ross Grimsley, des Expos de Montréal.

La formation est complétée par l'arrêt-court Larry Bowa, des Phillies de Philadelphie, le voltigeur Dave Parker, des Pirates de Pittsburgh, le receveur Ted Simmons, des Cardinals de St. Louis, et le lanceur droitier Gaylord Perry, des Padres de San Diego.

Parker, champion frappeur du circuit avec une moyenne de .334 et deuxième avec 117 points produits, derrière Foster, est celui qui a recueilli le plus grand nombre de voix, soit 339. Foster, qui a produit 120 points et réalisé 40 circuits, a obtenu 245 voix, et Clark, qui a produit 98 points et conservé une moyenne au bâton de .306, 174.

Garvey a produit 113 points au cours de la saison et a récolté 325 voix, contre 24 pour Willie Stargell, des Pirates. Lopes en a obtenu 173, 32 de plus que Bill Madlock, des Giants, et Rose 295, contre seulement 24 pour Mike Schmidt, des Phillies.

Avec ses 268 voix, Bowa a devancé Dave Concepcion, des Reds, de 194 voix pour le poste d'arrêt-court. Simmons n'a pas eu de mal non plus à précéder Bob Boone, des Phillies.

On a fêté chez les Cosmos de Granby



(Photo, Jeannot Petit)

Si les Cosmos de Granby ont connu toutes sortes de succès l'été dernier, ils le doivent sans doute à leurs dirigeants et aussi aux nombreux commanditaires qui furent honorés, lors de la soirée de clôture de la saison. On reconnaît ici ces bénévoles et commanditaires; à l'avant, Claude Petit, André Côté, Richard Durand, Gilles Durand, conseiller municipal et Jean Yves Phaneuf. Debout, Léonard Grouin, Paul Gagné, Marc Bachand, Claude Robitaille et Edouard Betourney.

SOMMAIRES... (Dimanche)

L. Angeles 4 Montréal 8

Première période
1. Montréal, Lambert 1 Risebrough, Chartraw 0:36
2. Los Angeles, Taylor 2 Dionne, Grant 1:17
3. Montréal, Lapointe 2 Cournoyer 2:55
4. Montréal, Houle 2 Lapointe, Lafleur 7:26
5. Montréal, Lemaire 2 Shutt, Savard 14:03
6. Montréal, Houle 3 Mondou, Chartraw 14:34
7. Los Angeles, Goring 6 Murphy, M. Wilson 17:47
Pénalités-Garland LA, Lupien Mtl majeures, inconduites, 4:15, Lapointe Mtl 4:44, Grahame LA purges par Williams 7:26.

Deuxième période

8. Los Angeles, Taylor 3 Grant, Dionne 2:06
9. Los Angeles, Palmer 1 Dionne 7:24
Pénalités-Chartraw Mtl 2:34, Apps LA 5:33

Troisième période

10. Montréal, Shutt 2 Lafleur, Savard 2:25
11. Montréal, Mondou 3 Risebrough, Tremblay 8:36
12. Montréal, Shutt 3 Mondou, Robinson 14:28
Pénalité-Murdoch LA 13:03.

Tirs par:

Los Angeles 5 12 3-20
Montréal 19 7 16-42
Gardiens-Grahame, Los Angeles, Larocque, Montréal.
A-16 089

Boston 5 Chicago 6

Première période
1. Chicago, Koroll 1 Boldirev, Bulley 7:29
2. Boston, Sims 2 McNab 8:51
Aucune pénalité.

Deuxième période

3. Boston, Ratelle 3 Schmutz 4:02
4. Boston, Wensink 6 Cashman, McNab 13:40
5. Boston, Middleton 2 Smith, Jonathan 18:17
6. Chicago, Bordeleau 3 Boldirev, Hicks 19:24
Pénalités-Hicks Chi 2:20, O'Brien Bos 9:50, Kerr Chi 9:50, Russell Chi 15:56.

Troisième période

7. Chicago, Bordeleau 4 unassisted 5 10

La tenue des Flames d'Atlanta surprend

MONTREAL (PC) — Les deux premières semaines d'activités dans la Ligue nationale de hockey ont été fertiles en surprises.

Une de ces surprises, et non la moindre, est la belle tenue des Flames d'Atlanta, vaincus en six matches, qui ont enregistré des victoires sur Montréal et Philadelphie, ce qui leur vaut de dominer le classement général avec 10 points.

Une autre surprise est le rendement des Black Hawks de Chicago, qui ont trois victoires, dont une sur Boston, et deux nuls à leur actif.

Dans la course au championnat des marqueurs, la présence de Darryl Sittler, de Toronto, au premier rang avec 13 points, sept buts et six passes, ne surprend personne, mais la deuxième place de Wayne Babich, de St-Louis, au deuxième rang avec 12 points, étonne.

On trouve ensuite, Tom Lysiak, d'Atlanta, et Marcel Dionne, de Los Angeles, avec 11 points, un de plus que Brian Sutter, de St. Louis, auteur de huit buts, Bernie Federko, de St. Louis, et Peter McNab, de Boston.

Parmi les autres surprises, on

note la première place de Don Edwards, chez les gardiens, avec une moyenne de 2.00 buts tandis que Ken Dryden et Michel Larocque, de Montréal, sont au neuvième rang avec une moyenne de 3.33. Rogatien Vachon, qui devait sauver les Red Wings, a une moyenne de 3.50.

Marqueurs	B	A	Pts	Moy.
Sittler, Toronto	7	6	13	17
Babich, St. Louis	4	8	12	6
Lysiak, Atlanta	4	7	11	4
Dionne, Los Angeles	3	8	11	0
Sutter, St. Louis	8	2	10	22
McNab, Boston	4	6	10	0
Federko, St. Louis	2	8	10	2
McDonald, Toronto	2	7	9	8
Wensink, Boston	7	1	8	4
Gradin, Vancouver	5	3	8	2
Martin, Vancouver	5	3	8	2
Potvin, Islanders	4	4	8	4
Chouinard, Atlanta	4	4	8	0
Bossy, Islanders	3	5	8	4
McEwen, Rangers	3	5	8	0
MacMillan, Atlanta	3	5	8	0
Edwards	360	12	1	200
Buffalo	360	12	1	200
Parent	360	15	0	250
Philadelphia	360	15	0	250
Socart	12	0	0	000
Davidson	240	8	0	200
Thomas	108	8	0	444
Rangers	360	16	0	267
Palmeater	240	9	2	225

Harrison	180	10	0	333
Toronto	420	19	2	271
Gilbert	360	17	0	283
Boston	360	17	0	283
Bouchard	360	19	0	317
Atlanta	360	19	0	317
Rutherford	120	4	0	200
Vachon	240	14	0	350
Detroit (1)	360	19	0	317
Esposito	300	16	0	320
Chicago	300	16	0	320
Larocque	120	6	0	300
Dryden	240	14	0	350
Montréal	360	20	0	333
Resch	209	12	0	344
Smith	91	7	0	462
Islanders	300	19	0	380
Herron	360	24	0	400
Pittsburgh	360	24	0	400
Grahame	300	21	0	420
Los Angeles	300	21	0	420
Bédard	240	17	0	425
Wolfe	120	9	0	450
Washington	360	26	0	433
Edwards	169	11	0	391
Meloche	131	11	0	504
Minnesota	300	22	0	440
Bromley	301	19	0	379
Hanlon	119	12	0	605
Vancouver	420	31	0	443
Oleschuk	160	12	0	450
Favell	200	20	0	600
Colorado (1)	360	33	0	550
Myre	300	27	0	540
Grant	60	6	0	600
St. Louis	360	33	0	500

Voici l'équipe pee wee des Cosmos de Granby dont les succès passeront à l'histoire, suite à la dernière saison. Les jeunes, trophées en mains, posent fièrement avec Nelson Robitaille, de Québec Lait, Claude Berthiaux, gérant de l'équipe, Réjean Vaillancourt, instructeur et le président André Côté.



(Photo, Jeannot Petit)

Voici l'équipe Moustique, championne de la Rive Sud au soccer. Les jeunes se sont mérités chacun un trophée. On les reconnaît ici en compagnie de Jean-Yves Phaneuf, secrétaire-trésorier des Cosmos de Granby, Jacques Marquis, instructeur de l'équipe, Renaud Lessard, gérant et Richard Durand, président par intérim des Cosmos.

Un don à la Société Canadienne du Cancer

est un excellent moyen d'exprimer sa sympathie à ceux qui ont la douleur de perdre un être cher.

Carte de sympathie et reçu pour impôt sur demande.

Société Canadienne du Cancer,

Section de Granby,
136 St-Urbain,
GRANBY — Tél. 372-6063

Ligue Labatt Bleu Gain de la Caisse Pop de St-Paul

GRANBY — La ligue de hockey Labatt Bleu présentait deux autres joutes de son calendrier régulier.

Dans un premier match, la Caisse Pop de St-Paul a facilement pris la mesure du R.G. Aluminium par le compte de 8 à 4. Gilles Leconte a brillé pour les vainqueurs avec cinq buts et deux passes. Michel Chabot a inscrit deux filets et Jacques Chagnon a ajouté un but et trois passes. Pour les perdants, Martial Rodrigue, Serge Meunier, Michel Guénette et Alain Ga-



(Photo, Jeannot Petit)

L'équipe Bantam des Cosmos de Granby a fait très belle figure lors du tournoi marquant le Festival de la Crevette, à Matane, l'été dernier. L'équipe a fait honneur à Granby et le jeunes ne sont pas prêts d'oublier cette expérience et surtout, ce bout du Québec. On les voit ici avec leurs trophées, en compagnie de l'instructeur Michel Berthiaux, de la gérante Noëlla Berthiaux et du président Richard Durand. Toutes nos félicitations à cette équipe.

HOCKEY



LIGUE RICHELIEU

	P	J	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Granby	8	4	4	0	37	43	8	
Valleyfield	7	4	1	2	48	27	10	
St-Jean	8	5	3	0	40	38	10	
Longueuil	5	4	1	0	49	14	8	
Drummondville	5	3	0	2	34	17	8	
St-Lambert	5	2	2	2	22	23	6	
Beloil	5	4	1	0	47	22	8	
Laprairie	7	1	4	2	33	50	4	
St-Hyacinthe	6	1	4	1	24	40	3	
Chambly	4	1	3	0	14	31	2	
Châteauguay	8	0	7	1	27	74	1	

Dimanche
Beloil 10 St-Hyacinthe 4
Laprairie 7 St-Lambert 3
Drummondville 8 Chambly 3

Lundi
St-Jean à Longueuil

LIGUE NATIONALE

Conférence de Galles Division Norris

	J	G	P	N	C	Pts
Montréal	6	4	2	0	27	20
Détroit	6	1	2	3	17	19
Los Angeles	5	2	3	0	20	21
Washington	6	1	4	1	17	26
Pittsburgh	6	1	4	1	13	20

Division Adams

Boston	6	4	1	1	29	17
Toronto	7	4	3	0	21	19
Buffalo	6	2	3	1	12	12
Minnesota	5	1	3	1	17	22

Conférence Campbell Division Patrick

Atlanta	6	4	0	2	33	19
Rangers	6	2	1	3	20	16
Islanders	5	3	1	1	22	19
Philadelphie	6	2	3	1	13	15

Division Smythe

Chicago	5	3	0	2	23	16
Vancouver	7	3	3	1	31	31
St. Louis	6	2	3	1	27	33
Colorado	6	1	4	1	16	33

Dimanche
Atlanta 5 Philadelphie 2
Rangers 5 Toronto 2

Montréal 8 Los Angeles 4
Chicago 6 Boston 5
Vancouver 3 Buffalo 2

Mardi
Philadelphie à Islanders
Los Angeles à Atlanta
Boston à St. Louis

ASSOCIATION MONDIALE

	J	G	P	N	Pts
Nlle Angle	5	4	0	1	25
Cincinnati	5	3	1	1	20
Edmonton	5	3	2	0	17
Winnipeg	5	2	2	1	20
Birmingham	4	2	2	0	23
Indianapolis	5	1	4	0	16
Québec	5	0	4	1	16

Dimanche
Birmingham 8 Québec 5
Edmonton 6 Winnipeg 2
Nlle Angle 6 Indianapolis 3

Mardi
Nlle Angle à Cincinnati
Birmingham à Winnipeg

LIGUE JUNIOR MAJEURE

Division LeBel

	J	G	P	N	C	Pts
Verdun	14	10	2	2	77	45
Montréal	13	8	3	2	76	45
Cornwall	13	6	7	0	51	73
Laval	13	5	8	0	59	72
Hull	13	2	11	0	40	83

Division Dillo

Québec	13	8	4	1	65	50
Trois-Rivières	10	7	2	1	85	39
Sherbrooke	13	5	6	2	55	55
Chicoutimi	13	5	8	0	60	71
Shawinigan	13	4	9	0	50	85

Dimanche
Québec 5 Shawinigan 2
Montréal 4 Verdun 4
Sherbrooke 4 Chicoutimi 2
Trois-Rivières 10 Laval 6
Cornwall 8 Hull 3

Lundi
Sherbrooke à Laval

Mardi
Shawinigan à Chicoutimi
Québec à T-Rivières



FOOTBALL

FOOTBALL INTERCOLLEGIAL (CENTRE DU QUÉBEC)

ST-Georges	5	5	0	0	141	39	10
Victoriaville	5	4	0	1	139	46	9
Drummondville	6	3	2	1	138	88	7
Granby	5	3	2	0	129	124	6
Sherbrooke	5	1	4	0	81	123	2
Alma	5	1	4	0	54	127	2
La Pocatière	5	0	5	0	49	182	0

Samedi
Sherbrooke 7 Alma 21

Dimanche
Granby 40 La Pocatière 25
St-Georges 33 Drummondville 7

Samedi
La Pocatière à Alma

Dimanche
Granby à Sherbrooke (13h)
Victoriaville à St-Georges

Ligue Canadienne

Conférence de l'est

	M	G	P	N	PP	PC	Pts
Ottawa	14	10	4	0	353	226	20
Montréal	15	7	7	1	305	287	15
Hamilton	14	4	9	1	193	353	9
Toronto	14	4	10	0	203	335	8

Conférence de l'ouest

Edmonton	14	10	2	2	315	232	22
Winnipeg	14	9	5	0	333	301	18
Calgary	15	7	4	3	331	273	17
C-B.	14	5	7	2	295	282	12
Saskatchewan	14	3	10	1	287	420	7

SAMEDI

Hamilton à Ottawa

Dimanche, 29 octobre
C-B. à Toronto
Calgary à Winnipeg
Saskatchewan à Edmonton

Ligue Nationale

Conférence américaine

	G	P	N	PP	Pc	Moy.
N.-Angleterre	6	2	0	174	134	.750
Miami	5	3	0	193	138	.625
Jets de NY	5	3	0	192	149	.625
Baltimore	3	5	0	112	204	.375
Buffalo	3	5	0	142	172	.375

Section centrale

Pittsburgh	7	0	0	185	77	1.000
Houston	4	3	0	110	110	.571
Cleveland	4	4	0	124	131	.500
Cincinnati	0	8	0	69	149	.000

Section ouest

Denver	5	3	0	123	93	.625
Oakland	5	3	0	150	127	.625
Seattle	4	4	0	173	186	.500
Kansas City	2	6	0	117	181	.250
San Diego	2	6	0	142	171	.250

Conférence nationale

Section est

Dallas	6	2	0	174	103	.750
Washington	6	2	0	148	115	.750
Giants de NY	5	3	0	153	134	.625
Philadelphie	4	4	0	140	133	.500
St-Louis	0	8	0	96	183	.000

Atlanta 5 Flyers 2

Première période
1. Atlanta, Phillipoff 2 Clement, Mulhern 2:08
2. Atlanta, Chouinard 4 Dail, Marsh 4:18
Pénalités-Fox Atl majeure 7:35, Dean Phi majeurs 7:35, Hoyda Phi 15:10, Plett Atl majeure 16:58, Wilson Phi majeure 16:58, Holmgren Phi 19:48.

Deuxième période
3. Philadelphie, Clark 2 Leach, Dean 3:16
4. Atlanta, Plett 4 Lysiak 12:02
5. Atlanta, MacMillan 3 Chouinard 12:22
Pénalités-Plett Atl 7:39, Holmgren Phi 13:11.

Troisième période
6. Atlanta, Lalonde 5 Phillipoff, Pronovost 8:12
7. Philadelphie, Leach 1 Bridgman, Kelly 17:00
Pénalités-Ribble Atl 3:08, Ribble Atl mineure, majeure 14:42, Hoyda Phi mineure, majeure 14:42, Holmgren Phi 17:59.
Tirs au but par:
Atlanta 9 8 6-23
Philadelphie 12 12 16-40
Gardiens-Bouchard, Atlanta; Parent, Philadelphie.
A-17.077.

Toronto 2 Rangers 5

Première période
1. Rangers, Tkaczuk 2 Plante, Talafous 15:36
Pénalités-Hedberg NYR 5:08, Salming Tor 12:27, Boutette Tor 14:15, Butler Tor 17:32, NY Rangers banc purgée par Fotiu 18:38.

Deuxième période
2. Toronto, McDonald 2 Williams, Sittler 9:27
Pénalités-Plante NYR 7:49, Turnbull Tor 14:06, Salming Tor 19:14.

Troisième période
3. Rangers, Esposito 2 Vadnais, Korney 3:02
4. Rangers, Nilsson 2 Hickey, Hedberg 5:53
5. Rangers, Talafous 2 Greschner, Vadnais 10:58
6. Toronto, Hutchison 1 McKechnie 12:20
7. Rangers, DeBlois 2 Farrish, Tkaczuk 17:08
Pénalité-Farrish NYR 9:22.
Tirs par:
Toronto 5 9 1-26
Rangers 12 8 14-34
Gardiens-Harrison, Toronto; Davidson, Rangers.
A-17.500.

Ligue de quilles Fidèles O'Keefe

GRANBY — Voici les plus récentes statistiques de la Ligue de quilles Fidèles O'Keefe, telles que fournies par Gérard D Surprenant: VE page 9 par johanne

	Pts	Femmes	Hommes
O'Keefe	14	D Dupont	129
Dow	10	N. Archambault	129
Pouliot	9	C. Touloume	125
Champlain	8	J. Pion	118
Black Label	8	P. Mathieu	114
Carlsberg	7	J. Gingras	164
		M. Mathieu	159
		C. Paquette	151
		G. Surprenant	147
		A. Renaud	146

Section centrale

Green Bay	6	2	0	179	132	.750
Minnesota	4	4	0	160	153	.500
Tampa Bay	4	4	0	134	126	.500
Chicago	3	5	0	131	145	.375
Detroit	2	6	0	104	151	.250

Section ouest

Los Angeles	7	1	0	153	91	.875
Atlanta	4	4	0	109	130	.500
N.-Orléans	4	4	0	145	154	.500
San Francisco	1	7	0	111	160	.125

LUNDI

Tampa Bay 33, Chicago 19
Buffalo 5, Cincinnati 0
Jets 23, St-Louis 10
Giants 17, Washington 6
Dallas 14, Philadelphie 7
Detroit 31, San Diego 14
Minnesota 21, Green Bay 7
Minnesota 21, Green Bay 7
Kansas City 17, Cleveland 3
N.-Angleterre 33, Miami 24
Atlanta 20, San Francisco 17
Baltimore 7, Denver 6
Seattle 27, Oakland 7
N.-Orléans 10, Los Angeles 3

VEUILLEZ PAYER VOS IMPÔTS ET VOS TAXES



- aux banques
- aux bureaux de Revenu Québec
- aux bureaux du Gouvernement du Québec

Les impôts et les taxes dus au ministère du Revenu doivent être payés dans les délais prescrits par la loi, même durant l'arrêt du service postal.

Pendant toute la durée de l'arrêt du service postal, les banques sont autorisées à recevoir vos paiements et vos remises, **sans frais supplémentaires**.

Les principaux paiements que vous devez ainsi effectuer incluent:

- les remises de déductions à la source (impôt, contributions au Régime de rentes du Québec et contribution d'employeur au Régime d'assurance-maladie du Québec);
- les remises de taxes à la consommation (ventes en détail, tabac, repas et hôtellerie, etc.);
- les paiements requis des particuliers et des corporations en vertu de la Loi sur les impôts (versements mensuels des corporations, versements trimestriels des particuliers, etc.).

IMPORTANT

Prenez bien soin d'ajouter à votre paiement la formule de remise appropriée ou, à défaut de formule, un document indiquant le nom et l'adresse du mandataire ou du contribuable, de même que la nature du paiement. De plus, s'il s'agit de déductions à la source ou de remises de taxes, indiquez le numéro de compte; s'il s'agit de versements d'impôt d'une corporation, indiquez le numéro de compte; et s'il s'agit de versements d'impôt d'un particulier, indiquez le numéro d'assurance sociale.

REVENU QUÉBEC

Québec 200, rue Dorchester sud 643-6150	Montréal 3, Complexe Desjardins 873-2611	Sherbrooke 112, rue Wellington sud 563-3034
Hull 17, rue Laurier 770-1768	Jonquière 50, boulevard Harvey 547-9385	Toronto Commerce Court North 868-1754

Carrières et Professions

ELECTRONICIENS

Nous sommes à la recherche de diplômés en électronique pour travailler comme technicien en instrumentation à notre usine de produits chimiques à Bécancour.

LA FONCTION

Diagnostiquer et réparer les défauts sur des boucles de contrôles électroniques ainsi que sur quelques boucles pneumatiques.

EXIGENCES

Détenir un diplôme d'un Institut de technologie ou d'un CEGEP ou posséder une scolarité équivalente.

Etre spécialisé en instrumentation, en électronique avec option contrôle ou l'équivalent.

Avoir trois (3) années d'expérience pertinente.

REMUNERATION

Jusqu'à \$386.00 par semaine, selon la compétence.

Les avantages et bénéfices aux employés sont parmi les meilleurs.

Les personnes intéressées sont priées de soumettre leur demande par écrit, avec le plus d'informations possibles, avant le 3 novembre 1978.

En cas de grève des services postaux, veuillez communiquer, à frais virés, avec madame Diane Picard à (819) 294-6633 entre 08h00 et 16h00.

Chef du Service du Personnel
Usine CIL
Ville de Bécancour, Québec
GOX 1B0

Composez:

372-5433



STATION-SERVICE A LOUER

102 WILLIAMS, COWANSVILLE

Coin très achalandé. Aide financière de la compagnie si désiré.

Publicité, entraînement.

Capital requis \$12,000 à \$15,000.

Pour plus d'informations communiquez avec:

ROBERT LEGAULT

454 EDOUARD

GRANBY, QUÉBEC



ASSISTANTS A LA PRODUCTION

Nous sommes à la recherche d'assistants pour travailler au service de la production de notre usine de produits chimiques à

Annonces Classées

ACCEPTÉES LA
VEILLE JUSQU'À

MINI

Granby: 372-5433

Farnham: 293-5155

TARIFS DE NOS ANNONCES CLASSEES

une insertion (maximum 20 mots)	\$2.75
MOTS SUPPLEMENTAIRES	15¢
CARACTERES GRAS	80¢
LIGNE AGATE	30¢
1 POUCE x COL	\$3.78
(Cartes d'affaires)	\$60.00
LOCATION DE CASIER	60¢
AVIS DE NON RESPONSABILITE	\$25.00
(3 insertions)	
AVIS, SOUMISSIONS, etc.	
(ligne agate)	
AVIS DE DECES	\$10.00
la parution	
REMERCIEMENTS	\$10.00
la parution	

REGLEMENTS

Les erreurs sont promptement rectifiées. Elles doivent être signalées dès la première insertion qui sera alors renouvelée gratuitement. Notre responsabilité ne peut excéder le montant déboursé pour l'annonce. Toute annonce classée est payable avant publication.

201 PROPRIETES A VENDRE

A VENDRE OU A LOUER: maison neuve style québécois, 5 1/2 pièces, chauffage électrique, tapis mur à mur, Terrain 80 x 110. Situés 99 Bourget. Tél.: 372-0304, après 5 h. p.m. ou 375-2035, jour.

A VENDRE: maisons neuves, situées rue Beaumont, 5 1/2 pièces, chauffage électrique. Prêt approuvé par la S.C.H.L. avec aide gouvernementale selon l'acheteur. AUSSI autres maisons à vendre. S'adresser: MIRABEL CONSTRUCTION, Tél.: 378-2239 ou 263-0396.

A VENDRE: maison neuve style québécois, terrain 20,000 pi. ca. dans Canton Granby. Tél.: 378-6340 ou 372-9786.

BEAU COTTAGE en bardeau de cèdre, isolé, foyer en pierre naturelle, 2 salles de bains, garage. Grand terrain paysagé. Prix raisonnable. Pas d'intermédiaire. Tél.: 372-9098.

MAISON A VENDRE: système centre-ville, 5 1/2 pièces, système de chauffage électrique, très grand terrain, située dans zone de rénovation. Prix à discuter. Tél.: 372-3649.

PLACEMENT J.E.M. INC. nous achetons votre propriété "COMPTANT". Si vous voulez vendre rapidement, appelez-nous: 372-1330 (de 9h. à midi).

Fiducie du Québec
Courtier
378-8461

GRANBY: salon coiffure pour dames, chiffre d'affaires \$800.00 par semaine, équipement moderne, locataire, bail 2 ans, prix \$12,500.00 équipement et inventaire.
ROGER LANGLOIS, AGENT: 378-8461 - 379-5893.

Terrasse Bellevue: luxueux bungalow split-level, 9 pces, 4 chambres, salle de jeux, 2 salles de bains, foyer, garage, terrain paysagé 23,000 pi.ca.
LOU W. BRINDLE, AGENT: 378-8461 - 378-7308.

GRANBY: comme neuf: bungalow brique 1968, 8 1/2 pces, 4 chambres, sous-sol fini, abri d'auto, piscine 27 pi., remise, terrain 150 x 200 gazonné, taxes seulement \$310.00.
YVES DESAUTELS, AGENT: 378-8461 - 378-6021.

GRANBY: 127 arpents arables + bâtiments ferme, maison idéale pour élevage bovin et cheveau, situation excellente.
H. MCCARRAGHER, AGENT: 378-8461 - 1-772-5233.

Triplex stucco: 1-5 1/2 pces; 1-3 1/2 et 1-2 1/2 pces meublées, rapportent \$325.00/mois, pour seulement \$27,000.00.
GEORGETTE LANGLOIS, AGENT: 378-8461 - 378-4374.

Hôtel de campagne rénovée, clientèle établie, revenu intéressant, \$40,000.00 comptant, balance 10%.
J. GUY LOISELLE, AGENT: 378-8461 - 378-3601.

desjardins 24510

PIERRE GIRARDOT
NOTAIRE
175 RUE DUFFERIN
GRANBY, (514) 372-2211
Bureau également le soir sur rendez-vous 22770

Me Gilles Poitras
NOTAIRE
ROXTON POND QUE.
Edifice Caisse Populaire
372-2398

DALLAIRE, PICOTTE, ALAIN
DESAUTELS, BRODEUR & CIE C.A.
COMPTABLES AGRÉÉS

74 rue Court, Granby, Qué.
Edifice Centre Professionnel

Tél (514) 372-3347 C.P. 356 22789

202 PROPRIETES A REVENUS A VENDRE

PROPRIETE A REVENUS de 3 logis, 2 logis de 4 1/2 pièces, sur le même plancher au 2ème et un de 7 1/2 pièces dans le bas. Inf.: 378-8831.

203 PROPRIETES DESIREES

AVONS URGENT BESOIN DE

Bungalows brique et déclin d'aluminium, situés dans la ville de Granby et le Canton. AUSSI propriétés à revenus de tous genres, 2, 4, 6, 8, 12, 20 logis. NOUS pouvons garantir la vente de votre propriété. COMMISSION 5%. S'adresser:

**IMM. CHATELAINE
COURTIER**
378-3009 ou 469-2839

201 PROPRIETES A VENDRE

IMMEUBLES
Beaudry
REALTIES
Courtiers

Granby: Blocs à revenus en briques - 4 logements - 2 - 5 1/2 - 2 - 4 1/2 - situés près du centre-ville - belle opportunité pour acheteur sérieux - Appelez Gérard Roy - 372-4014 - rés. 539-1622.

Waterloo: Nous avons un choix de 6 maisons de 3 c.c. - sous-sol 8 pds - chauffage électrique - libre immédiatement - Prix de \$33,000 à \$35,500 - Venez faire votre choix - Appelez Gérard Roy - 372-4014 - rés. 539-1622.

St-Alphonse: Maison mobile canadienne 14 x 68 - 2 ch. à coucher - balcon fer forgé - patio - grand terrain ombragé - \$23,000 - impeccable - Appelez Huguette Carrier - 372-4014 - rés. 379-5889.

Triplex brique récent - 1 x 5 1/2 - 2 x 3 pièces dont un meublé - très bon achat - Faut voir - Appelez Huguette Carrier - 372-4014 - rés. 379-5889.

Epicerie-Boucherie licenciée située dans village de campagne - région de Cowansville - très bon chiffre d'affaires - belle opportunité pour acheteur sérieux - Appelez Huguette Carrier - 372-4014 - rés. 379-5889.

Granby: Maison unifamiliale brique - 5 1/2 pièces - plus 4 pièces finies au sous-sol - impeccable - beau terrain ombragé - endroit paisible - Appelez Huguette Carrier - 372-4014 - rés. 379-5889.

Waterloo: Bungalow 1973 en aluminium et pierre - 5 1/2 pièces - 2 c.c. - sous-sol avec foyer Franklin - chauffage électrique - terrain 80 x 120 - sur coin de rue - Prix \$29,500.00 - Appelez Gérard Roy - 372-4014 - rés. 539-1622.

Stukely Sud: Magnifique terrain de 9 acres - partie boisée et partie non boisée - situé à 1 mille du village avec très belle vue - Prix \$5,000 - Appelez Gérard Roy - 372-4014 - rés. 539-1622.

Bungalow 76 - 5 1/2 pièces - aluminium - tapis - chauffage électrique - \$33,500 - Faut visiter - Appelez Huguette Carrier - 372-4014 - rés. 379-5889.

Pierre Mercure directeur
42, Principale, Granby.
372-4014

Bungalow 76 - 5 1/2 pièces - aluminium - tapis - chauffage électrique - \$33,500 - Faut visiter - Appelez Huguette Carrier - 372-4014 - rés. 379-5889.

Stukely Sud: Magnifique terrain de 9 acres - partie boisée et partie non boisée - situé à 1 mille du village avec très belle vue - Prix \$5,000 - Appelez Gérard Roy - 372-4014 - rés. 539-1622.

Bungalow 76 - 5 1/2 pièces - aluminium - tapis - chauffage électrique - \$33,500 - Faut visiter - Appelez Huguette Carrier - 372-4014 - rés. 379-5889.

Pierre Mercure directeur
42, Principale, Granby.
372-4014

Bungalow 76 - 5 1/2 pièces - aluminium - tapis - chauffage électrique - \$33,500 - Faut visiter - Appelez Huguette Carrier - 372-4014 - rés. 379-5889.

Stukely Sud: Magnifique terrain de 9 acres - partie boisée et partie non boisée - situé à 1 mille du village avec très belle vue - Prix \$5,000 - Appelez Gérard Roy - 372-4014 - rés. 539-1622.

Bungalow 76 - 5 1/2 pièces - aluminium - tapis - chauffage électrique - \$33,500 - Faut visiter - Appelez Huguette Carrier - 372-4014 - rés. 379-5889.

Pierre Mercure directeur
42, Principale, Granby.
372-4014

206 MAISONS MOBILES BOULOTTES A VENDRE

TERRAINS à vendre pour maisons mobiles, 150' x 134', à 1/2 mille du centre-ville, vue magnifique, très beau choix à \$0.15 le pi. ca. S'ad.: DOMAINE MAISONS MOBILES GRANBY INC. Tél.: 372-9233.

208 TERRAINS A VENDRE

DANS LE PLUS BEAU SITE DE GRANBY: Il nous reste encore quelques terrains boisés de 150' de façade x 140', situés à l'extrémité sud de la rue Léger. N.B. ces terrains sont cadastrés et bornés et les rues sont en asphalte. DOMAINE ACROTERE INC. 378-3472, ou 372-8034.

222 ANCIEN A PRETER

Prêts hypothécaires
1ère, 2, 3e
(Ville ou campagne)
Taux courants - Pour achats, réparations, constructions, ventes, échanges, estimations. BADEAU & FILS, courtiers.
GUY GALLANT, Agent
105, rue Bouchard
Tél.: 372-9030 ou 372-1330

241 APPARTEMENTS A LOUER

"LE CHILLON", appartements, 2 chambres à coucher, meublés, situés 1110 Simonds, faces à J.H. Leclerc. Tél.: 534-2840.

3 1/2 pièces, meublées, tapis mur à mur, antenne TV, laveuse, sècheuse et balayouse fournies, grand stationnement déblayé, prise pour auto, endroit tranquille. Libre 3 décembre. Tél.: 378-1573.

APP. 1 1/2, 2 1/2, 3 1/2 et 4 1/2 pièces, meublées, chauffées, TV optionnelle. Situés centre-ville. Prix à partir de \$80. par mois. S'ad.: 255 ave du Parc, app. 1, après 6h. p.m. Tél.: 372-4121.

APP. 2 1/2, 3 1/2 pièces, meublées, chauffées, éclairées et 4 1/2 pièces meublées. Taxe d'eau payée. Situés coin Notre-Dame et Robinson. AUSSI, rue Groulx. Libres immédiatement et réservations pour plus tard. Pour visiter: 433 Laurier. Tél.: 372-9443, ou 378-5973.

APP. 2 1/2 pièces, dans un bas, entrée privée, meublée, chauffée, éclairée, taxe d'eau payée, situé rue Gill. \$145. par mois. Tél.: 378-1907 ou 378-2139.

APP. 2 1/2, 3 1/2 pièces, situés à 311 Principale. Meublées, chauffées, éclairées. Tél.: 378-8182.

APP. 3 1/2 grandes pièces, meublé de luxe, tapis, toutes commodités possibles. Pour personnes propres et aimant la tranquillité. \$160. par mois. A 28 rue Court. Tél.: 372-5090, après 4h. p.m.

APP. 3 1/2 pièces, situé rue Evangéline, près des Galeries Granby, meublé, chauffé, éclairé, système balayouse central, balcon. Prise pour auto, \$190. par mois. Libre 1er novembre. S'ad.: 99 Bourassa, Tél.: 372-3590.

APP. 3 1/2 pièces, éclairé, meublé, chauffé, situé 2e étage, à 430 Principale. S'ad.: Restaurant Au Bon Repas, 430 Principale, Granby.

APP. 3 1/2 pièces, meublé, chauffé, éclairé, balcon sur la rue, laveuse et sècheuse, près des Galeries Granby. Libre immédiatement. \$170. par mois. Tél.: 378-4367.

**201 PROPRIETES
A VENDRE**

SPECIAUX DE LA SEMAINE

MAISON DE 4 LOGIS: De 4 1/2 pièces chacun, électricité refait à neuf, fenêtres aluminium, situé rue St-Antoine près de Principale, le bas peut être transformé en commerce, c'est une zone commerciale. Prix: \$42,000.00

DENIS GAZAILLE
agent
Tél.: 372-2320

Roger Dextraze courtier 24508

201 PROPRIETES A VENDRE

2447

PENSION POUR CHEVAUX

Pension pour chevaux de courses. Facilité de transport. Entraînement si désiré sur piste d'un demi-mille. AUSSI pension pour chevaux de selle.
Tél. 372-2302

201 PROPRIETES A VENDRE

2447

201 PROPRIETES A VENDRE

2447

201 PROPRIETES A VENDRE

2447

201 PROPRIETES A VENDRE

2447

201 PROPRIETES A VENDRE

2447

201 PROPRIETES A VENDRE

2447

201 PROPRIETES A VENDRE

2447

201 PROPRIETES A VENDRE

2447

201 PROPRIETES A VENDRE

2447

201 PROPRIETES A VENDRE

2447

241 APPARTEMENTS A LOUER

COWANSVILLE: app. 2 1/2 pièces, situé 327 rue Church, chauffé, éclairé, stationnement avec prise pour auto. Tél.: 263-5971.

GRAND 3 1/2 pièces, meublé, chauffé, éclairé, tapis shag mur à mur, peinture refaite à neuf, très propre, \$155. par mois. Situé boul. Fortin. Tél.: 378-4238.

GRAND APP. 2 1/2 pièces, meublé, chauffé, éclairé, \$125. Libre 1er novembre. Situé 31 Centre. Tél.: 372-2173.

LUXUEUX 3 1/2 pièces à \$187. par mois, meublé, libre immédiatement. Tél.: 372-5888.

244 LOGEMENTS A LOUER

A LOUER, 2 grands 4 1/2 pièces, repeints à neuf, situés rue Cowie. Tél.: 372-0745.

LOGIS 3 1/2 pièces, meublé, taxe d'eau payée. Libre fin du mois. Tél.: 372-0745.

LOGIS 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2 pièces, libres immédiatement, chauffage électrique, prise pour auto, antenne communautaire, tapis mur à mur, porte-patio. A 110-112 Wolfe, Bromont, près du golf et centre de ski Bromont. Tél.: 372-3660, ou 534-3485.

LOGIS 4 1/2 pièces, situé 369 Bouchard app. 1, près des Galeries Granby. Libre 1er novembre. \$155. par mois. A visiter de 10h. a.m. à 8h. p.m.

LOGIS 4 1/2 pièces, eau chaude fournie, taxe d'eau payée, déneigement compris. Libre immédiatement et réservations pour plus tard. Inf. 433 Laurier, Tél.: 372-9443 ou 378-5973.

LOGIS 4 1/2 pièces, semi-meublé, dans un bas, situé à 143 St-Georges. Libre immédiatement. Tél.: 372-2678.

LOGIS A LOUER, 4 pièces, eau chaude et taxe d'eau payées, canifères élect. Libre immédiatement. Situé 22 St-Antoine nord. Tél. bur. 378-6338 et rés.: 372-7541.

LOGIS situé à 7, rue du Lac, Roxton-Pond, de 3 1/2 pièces. Tél.: 372-7541, après 5h. p.m.

LOGIS 4 1/2 PIECES

Antenne communautaire, planchers marquetierie finis varathane, prise pour auto, cour déblayée. Chauffage Novolec. Contrôlés par la S.C.H.L. Informations:

350 BOUCHARD, APP. 4
Tél.: 378-8903 24567

247 LOCAL A LOUER

LOCAL COMMERCIAL à louer de 500 pi. ca., chauffé, situé à 576 Dufferin, chemin Roxton-Pond (près magasins Harvey & Racine). Tél.: 372-2126.

251 CHAMBRES A LOUER

CHAMBRE à louer avec cuisinette, meublée, chauffée, éclairée, pour personne seule de 40 ans et plus. Située 25 York, Granby, \$85. par mois. Tél.: 372-2082, après 4h. p.m.

CHAMBRE A LOUER: près des Galeries de Granby, s'adresser pour rendez-vous à 378-4638, références exigées.

263 PERDU TROUVE

J'AI PERDU une montre "Witnauer" en or 14K avec 2 diamants de chaque côté, il est écrit à l'arrière J.P. Leduc de 1956 à 1960. Tél.: 372-6336.

265 ANIMAUX A VENDRE

A VENDRE: caniche mâle, âgé d'un an. Tél.: après 5h. p.m. à 378-2532.

**PENSION
POUR CHEVAUX**
Pension pour chevaux de courses. Facilité de transport. Entraînement si désiré sur piste d'un demi-mille. AUSSI pension pour chevaux de selle.
Tél. 372-2302

**201 PROPRIETES
A VENDRE**

2447

201 PROPRIETES A VENDRE

2447

201 PROPRIETES A VENDRE

2447

201 PROPRIETES A VENDRE

2447

201 PROPRIETES A VENDRE

2447

201 PROPRIETES A VENDRE

2447

201 PROPRIETES A VENDRE

2447

201 PROPRIETES A VENDRE

2447

201 PROPRIETES A VENDRE

2447

201 PROPRIETES A VENDRE

2447

201 PROPRIETES A VENDRE

2447

201 PROPRIETES A VENDRE

2447

201 PROPRIETES A VENDRE

2447

201 PROPRIETES A VENDRE

2447

201 PROPRIETES A VENDRE

2447

265 ANIMAUX A VENDRE

FEMELLES doberman, âgées 5 mois, enregistrées, oreilles taillées. Engraisée Championne. Très belle qualité. Tél.: 539-3292.

LAPINS à vendre, \$0.75 le livre. AUSSI acheteurs box-stove. Tél.: (1) 548-2864.

271 DIVERS A VENDRE

A VENDRE balayouse "Electrolux", très propre et en bonne condition. S'ad.: 42 St-Louis, Tél.: 378-1981.

A VENDRE: poêle \$40; réfrigérateur \$80; mini-sècheuse, un an d'usage \$100; set de cuisine en bois rustique \$175. Tél.: 372

PRIX DU MARCHÉ

MONTREAL (PC) — Prix payés au marché Central métropolitain tel que fournis par le ministère de l'Agriculture du Québec.

Fruits
Poires: Bartlett, \$14.00 le

"APPEL D'OFFRES"

PROJET: GARAGE - COOPÉRATIVE DE TÉLÉPHONE DE VALCOURT.
PROPRIÉTAIRE: COOPÉRATIVE DE TÉLÉPHONE DE VALCOURT, 605 ST-JOSEPH, VALCOURT, QUE.
ARCHITECTE: M. JEAN-PAUL BRETON, DE BRETON ET GIROUX, ARCHITECTES, 146, RUE COURT, GRANBY, QUE. J2G 4Z2.

Demande de soumissions: La Coopérative de Téléphone de Valcourt demande des soumissions pour les travaux de construction d'un garage à Valcourt. Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution de ces travaux, les personnes et entreprises ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Obtention des documents: Les plans, cahiers des charges et documents de soumission peuvent être obtenus au bureau de l'architecte à compter de lundi le 23 octobre 1978, contre un dépôt de cent dollars (\$100.00), par chèque visé fait à l'ordre de Breton et Giroux, architectes. **Garantie de soumission:** Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé fait à l'ordre de la Coopérative de Téléphone de Valcourt ou d'un cautionnement de soumission, établi à un montant équivalent à au moins dix pour cent (10%) du montant global de la soumission.

Remise des soumissions: Les soumissions cachetées, avec la mention "MISSION-Construction d'un garage - Coopérative de Téléphone de Valcourt", doivent être physiquement déposées et seront reçues jusqu'à seize heures (16:00 h), heure en vigueur, le 9 novembre 1978, au bureau du gérant, A/S Monseigneur Marc Fournier, 805, rue St-Joseph, Valcourt, Qué.

Ouverture des soumissions: Les soumissions reçues dans le délai prescrit seront ouvertes publiquement le même jour à compter de seize heures (16:00 h), heure en vigueur, au 805, rue St-Joseph à Valcourt.

Toute soumission non physiquement reçue à l'heure et à la date fixée ne sera pas considérée.

La Coopérative de Téléphone de Valcourt, de plus, ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Jean-Paul Breton,
architecte
24994

VILLAGE D'ABERCORN COMTE DE BROME DEMANDE DE SOUMISSIONS

STATION DE POMPAGE - AQUEDUC - FONDATION DE RUE & PAVAGE
RUE DE LA GARE & CHEMIN DU CIMETIERE

Des soumissions scellées seront reçues par le Secrétaire-trésorier du Village d'Abercorn, à l'Hôtel de Ville, située au 10 rue des Églises à Abercorn, jusqu'à 16:00 heures, le 2 novembre 1978, pour la construction d'une station de pompage, d'une conduite d'aqueduc et des travaux de fondation de rue sur les rues ci-avant mentionnées.

Les documents pourront être obtenus contre un dépôt de cinquante (50) dollars sous forme de chèque certifié fait à l'ordre des ingénieurs. Le dépôt sera remboursé contre remise des documents en bon état dans les quinze (15) jours de la date d'ouverture des soumissions à la condition que l'entrepreneur ait présenté une soumission. Les plans, devis et formules de soumissions peuvent être obtenus au bureau des Ingénieurs-Consailleurs Plante, Laurin & Associés, 161 rue Principale à Granby à partir du 9 octobre 1978.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé représentant 10% de la valeur de la soumission, ou d'une garantie de soumission (Bid Bond) d'une valeur de 10% du montant total de la soumission, fait à l'ordre du Village d'Abercorn. De plus, la soumission devra être accompagnée d'une lettre d'intention écrite par une compagnie d'assurance certifiant qu'elle émettra un cautionnement pour gages et matériaux, chacun pour une valeur de cinquante (50) pour cent du montant de la soumission.

Les soumissions seront ouvertes et lues par le Secrétaire-trésorier du Village à 16:00 heures, le 2 novembre 1978, à l'Hôtel de Ville d'Abercorn.

Le Village ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Mme Claire Daignault,
Secrétaire-trésorier,
24967

et plus, \$12.00; grosseurs 120 et 125, \$11.00; grosseurs 135, 140 et plus petits, \$10.00; Master 4 x 4, \$5.75; \$7.00 pour 40 lb en vrac; variétés Greening et Cortland, même prix que pour la McIntosh; variété Délicieuses rouges, \$2.50 de plus que pour la McIntosh; Variété Wolf River, \$0.50 le moins que pour la McIntosh. Les prix ci-contre, sont fournis par le Plan conjoint des Producteurs de pommes du Québec.

Légumes
Betteraves: \$2.50 à \$3.00 pour 25 lb; grosses, \$1.75 à \$2.00 pour 50 lb.
Bettes à carde: \$4.50 à \$5.00 pour 12.

LE CENTRE D'ACCUEIL FOYER SUTTON INC. APPEL D'OFFRES

La Corporation du Foyer Sutton Inc. recevra jusqu'à 15:00 h, le 10 novembre 1978, au 11 rue Principale, 2ième étage, Hôtel de Ville, Sutton, Québec, au bureau du Directeur Général, des offres sous enveloppes scellées pour la fourniture:

d'Ameublement Général - cahier no. 1
d'Ameublement et Equipement de bureau - cahier no. 2

Chaque soumissionnaire remettra sa soumission sur le formulaire, préparé à cette fin par la Corporation, en indiquant le pourcentage du contenu québécois pour chacun des articles.

Les soumissionnaires pourront se procurer les cahiers de charges et autres informations à compter de 9:00 h, le 23 octobre 1978 au bureau du Directeur Général.

Les soumissionnaires sont invités à l'ouverture des offres en public, qui aura lieu le 10 novembre 1978 à 15:00 h, à l'Hôtel de Ville de Sutton, 2ième étage, 11 rue Principale.

La Corporation du Centre d'Accueil Foyer Sutton Inc. ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ouvertes; elle se réserve également le droit d'accepter toute soumission en tout ou en partie.

Jean Pierre Cabane
Directeur général
24986

Brocoli: \$7.50 à \$8.00 pour 14.
Carottes: \$6.00 à \$6.50 la boîte de 30 paquets; \$1.50 à \$2.00 pour 25 lb; \$4.50 à \$5.00 pour 24 cellos de 2 lb ou 10 cellos de 5 lb; grosses, \$4.00 à \$4.50 pour 50 lb; mini-carottes: \$5.00 à \$5.50 les 20 cellos de 12 onces.

Chicorée: \$3.50 pour 12.
Choux de Bruxelles: \$5.75 à \$6.00 pour 12 fois 10 onces.

Choux verts: \$3.00 à \$3.25 pour 14 et 16; \$2.50 à \$2.75 pour 50 lb.
Choux de Savoie: \$4.00 à \$4.25 les 12.

Choux rouge: \$3.50 à \$4.00 pour 12.
Choux chinois: \$4.00 pour 16.

Choux-fleurs: \$7.00 pour 12.
Ciboulette: \$4.00 pour 12 paquets.

Citrouilles: \$6.00 la douzaine.

Concombre: sans pépin, type anglais, gros, \$7.00, moyen, \$6.00 pour 12.

Echalotes: \$4.50 à \$5.00 les 3 douzaines; \$7.00 à \$7.50 pour 4 dz glacées.

Chicorée-scaroles: \$3.00 à \$3.50 les 12.

Laitue frisée: \$4.00 pour 24; Boston, \$3.50 à \$4.00 pour 16; Iceberg, \$4.00 à \$4.50 pour 18.

Oignons: jaunes, \$2.25 à \$2.50 les 50 lb; jaunes gros, \$3.75 à \$4.00 pour 50 lb; \$0.85 à \$0.90 les 10 livres; \$4.50 pour 24 cellos de 2 lb ou 10 cellos de 5 lb; jaunes et rouges petits, \$5.00; jaunes

gros, \$4.00; rouges, \$5.00 pour 24 x 2 lb; \$2.50 pour 18 x 2 lb; \$0.85 à \$0.90 pour 10 lb; \$3.00 à \$3.50 pour 50 lb; à bouillir, \$0.60 à \$0.70 pour 1 lb; type espagnol gros, \$5.50 pour 50 lb; type espagnol jumbo: \$6.50 les 50 lb.

Panais: \$5.50 à \$6.00 pour 12 clios de 2 lb; \$4.00 à \$4.50 pour 20 lb.

Persil: \$1.50 à \$1.25 pour 12 paquets.
Poireaux: \$2.00 à \$2.50 pour un paquet de 12; petits, \$0.75 pour 12.

Pois: \$5.00 le 20 lb.
Radis: \$4.00 pour 30 cellos de 6 onces ou pour 12 cellos de 16 onces.

Rhubarbe: \$1.50 à \$2.00 p Poireaux: \$2.00 à \$2.50 pour un paquet de 12; petits, \$0.75 pour 12.

Pois: \$5.00 le 20 lb.
Radis: \$4.00 pour 30 cellos de 6 onces ou pour 12 cellos de 16 onces.

Rhubarbe: \$1.50 à \$2.00 pour 12 paquets; grosse, \$2.75 pour 12 paquets.

Rutabaga: \$4.00 à \$4.25 pour 50 lb; \$2.50 à \$3.00 pour 25 lb.

Tomates: de serre roses, No 1, \$4.75 à \$5.00 pour 8 lb; de champ, roses, \$4.00 à \$4.50 pour 20 lb.

Pommes de terre: \$2.15 à \$2.25 le 50 lb; \$0.90 à \$0.93 le 20 lb; \$0.50 à \$0.55 le 10 lb; Jumbo, \$2.25 à \$2.50 le 50 lb; rouges, grosse, \$2.20 à \$2.25 le 50 lb; rouges ordinaires, \$2.25 à \$2.50 pour 50 lb; rouges grosses, \$2.20 à \$2.25 les 50 lb. Arrivages: 5,336 sacs de 50 lb.

GEVRY
(Mme Veuve Ida)

A Granby le 23 octobre 1978 à l'âge de 87 ans est décédée Mme Veuve Raymond Gévry née Ida Racine demeurant au 336, rue Principale, Granby. Les funérailles auront lieu jeudi le 26 octobre. Le convoi funéraire partira de la

Maison Funéraire
Girardot & Ménard Ltée
223, rue Principale

pour se rendre à l'église Notre-Dame où le service sera célébré à 11 heures. Inhumation au cimetière de la rue Dufferin. Les heures de visites seront de 2 à 5 et de 7 à 10 heures. Mme Raymond Gévry sera exposée mardi soir à compter de 7 heures.

Elle laisse dans le deuil ses enfants: Mlle Rolande Gévry Granby; M. et Mme Omer Trotter (Raymond), South Grafton Mass.; un petit fils, M. et Mme Roger Trotter (Debra Manton); Whittinsville une arrière petite fille: Amy Trotter, ainsi que de nombreux neveux et nièces, cousins et cousines.

MILLER
(M. Hugh)

A Adamsville accidentellement le 22 octobre 1978 à l'âge de 26 ans est décédé M. Hugh Miller fils de M. et Mme Patrick Miller (June Lapointe) demeurant au 621, rue Denison ouest, Granby. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 octobre. Le convoi funéraire partira de la

Maison Funéraire
Girardot & Ménard Ltée
170, rue Dufferin, Granby

pour se rendre à l'église St-George's où le service sera célébré à 1:30 heures. Inhumation au cimetière Pine-wood. Les heures de visites seront de 2 à 4 et de 7 à 9 heures.

Il laisse dans le deuil, outre

VILLE DE WATERLOO

APPEL D'OFFRES
"CONSTRUCTION DE CONDUITES D'EGOUTS, D'AQUEDUCS ET TRAVAUX DE VOIRIE, RUES FOSTER ET SHAW"

Des soumissions scellées seront reçues par le Ville de Waterloo, jusqu'à 16:00 heures, heure en vigueur, mardi le 7 novembre 1978 relativement aux travaux mentionnés en titre.

Pour un règlement reçu, toute soumission doit se trouver physiquement, sous pli cacheté, au bureau du Secrétaire-trésorier de la Ville de Waterloo, Hôtel de Ville, 417, rue Court, Waterloo, avant l'heure et la date mentionnées ci-haut.

Les plans les cahiers des charges et les formules de soumission peuvent être obtenus à compter d'aujourd'hui au bureau de la firme d'ingénieurs-consultants, Dumas, Scott, Tremblay, 160, rue Cowie, Granby, moyennant un dépôt remboursable de \$100.00.

Les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission un chèque visé ou un cautionnement de soumission émis en faveur de la Ville de Waterloo, valide pour une période de soixante (60) jours, pour une somme égale à 10% du montant total de la soumission ainsi qu'un consentement de caution.

La Ville de Waterloo ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Les soumissions seront ouvertes mardi le 7 novembre 1978, à 16:00 heures, heure en vigueur, à l'Hôtel de Ville de Waterloo. Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions.

Waterloo, le 18 octobre 1978.

BELLEFEUILLE
Secrétaire-trésorier

CITY OF WATERLOO
CALL FOR TENDERS
SEWER AND WATER MAIN CONSTRUCTION AND ROADS WORKS ON FOSTER AND SHAW STREETS.

Sealed tenders will be received by the City of Waterloo, until 16:00 o'clock, actual time, at the City Hall, Waterloo, for the above mentioned works.

To be received, any tender must be physically, under sealed envelope, in the treasurer-secretary's office, City Hall, 417 Court St., Waterloo, before the above mentioned date and hour.

Plans, specifications and tender forms may be obtained from the consulting engineer's office, Dumas, Scott, Tremblay, 160 Cowie, St. Granby, upon payment of \$100.00 in cash, which will be refunded upon return of the documents.

A bid bond or a certified check equal to 10% of amount tendered must be attached to the tender form duly completed. This guarantee will be issued to the order of the City of Waterloo and must be valid for a period of sixty (60) days from the tendering date. A long with the above mentioned guarantee the tenderer will also attach a consent of surety.

The City of Waterloo does not bind itself to accept the lowest or any tender and will not have any obligation towards the tenderers.

Tenders will be opened Tuesday, November 7th, 1978, at 16:00 o'clock, actual time, at the City Hall, Waterloo. The tenderers are invited to assist at the tenders opening.

Waterloo, October 18th, 1978
BELLEFEUILLE
Treasurer-Secretary
24939

in memoriam

ses parents, sa soeur et son beau-frère: M. et Mme Stephen Zap (Nancy), Spokane, Washington; M. Cameron Miller, Granby.

LEMAY
(Mme Vve Léon)

A Sherbrooke, le 22 octobre, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme Vve Léon Lemay, Née Eva Blanchard, demeurant au 103 chemin Brompton, à Racine. La dépouille mortelle est exposée aux salons

J.H. Fleury
1181 rue St-Joseph
Valcourt

Les funérailles auront lieu le mercredi, 25 octobre, à l'église paroissiale de Racine, à 14 heures. Inhumation au cimetière de l'endroit.

TOUCHETTE
(M. Léon)

A Granby le 23 octobre 1978 à l'âge de 86 ans est décédé M. Léon Touchette époux de Hellen Krans demeurant au 267, rue Paré, Granby. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 octobre. Le convoi funéraire partira de la Maison Funéraire

Girardot & Ménard Ltée
170, rue Dufferin, Granby

pour se rendre à l'église St-Joseph où le service sera célébré à 3 heures. Inhumation au cimetière de Freighsburg. Les heures de visites seront de 2 à 4 et de 7 à 10 heures.

Il laisse dans le deuil ses enfants: M. et Mme Ernest Jourdenais (Liona), St-Armand; M. et Mme Alfred Touchette, St-Armand; M. et Mme Roger Amès (Alicia), Granby; ses sœurs et son frère: Mme Desneiges Lamothe, Aldenville Mass.; Sr. St-Gabriel (Alice Touchette), Cong. J.M.J. Longueuil; M. et Mme Joseph Touchette, Montréal; 7 petits enfants, un arrière petit fils, sa belle sœur: Mme Ella Krans, Freighsburg.

MESSIER
(M. Gaétan)

A Cowansville, subitement, à l'âge de 53 ans, est décédé M. Gaétan Messier, époux de Madeleine Monast, demeurant rue Ste-Thérèse, à Cowansville. Les funérailles auront lieu mardi, le 24 octobre. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire

F. & J.M. Désourdy
109, rue Williams,
Cowansville

pour se rendre à l'église Ste-Thérèse, où le service sera célébré à 14 heures. Inhumation au cimetière de Cowansville. Outre son épouse, le défunt laisse dans le deuil ses frères et sœurs et leurs conjoints, M. et Mme Marcelin Messier, de Sherbrooke; M. et Mme Jean-Guy Messier, de Québec; M. et Mme Gilles Messier, de Montréal; M. et Mme Jean-Paul Cormier (Germaine), d'Ontario; Mme Gervaise Senay, de Montréal; M. et Mme Adrien Larose (Thérèse), de Sherbrooke; ses beaux-parents, M. et Mme Théodore Monast, de Waterloo; ses beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Oscar Boucher, de Newport, Vermont; le Révérend Père Jacques Monast O.M.I., de Bolivie (Amérique du Sud); ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. Le salon funéraire est ouvert entre 14 et 17 heures, et entre 19 et 21 heures.

GALER
(Mme Veuve Béatrice)

A Granby le 22 octobre 1978 à l'âge de 78 ans est décédée Mme Veuve Roland Galer née Béatrice Singfield demeurant au 42 Drummond, Granby. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 octobre. Le convoi funéraire partira du

Salon Funéraire
Drummond
31 Drummond

pour se rendre à l'église St-Patrick où le service sera célébré à 14:00 heures. Inhumation au cimetière rue Dufferin. Elle laisse ses enfants: M. Mme Russell Galer Guelph, Ont.; M. Mme Fernand Brodeur (Constance), Granby; M. Mme Hector Ford (Marlene), Bromont; M. Mme Douglas Galer, Granby; M. Mme Jean Maurice Robert (Jane), Granby; ses frères, sœurs, beaux-frères

FLEURISTE
Luc Roy
Francis Roy, prop.
Fleurs pour toutes occasions
120 Principale, Granby
372-5772
22756

FLEURS
POUR NAISSANCE
MARIAGE
HÔPITAL
RECEPTIONS
MORTALITÉ

GILBERTE LOISELLE
Votre fleuriste
342, Papineau Granby 378-1191

La Voix de l'Est
TARIFS D'ABONNEMENT

Camelot
SAMEDI SEMAINE ANNÉE
\$0.40 \$1.50 \$75.00

Dans les endroits non desservis par camelots
Pays 1 mois 3 mois 6 mois 1 an
Canada \$6.00 \$18.00 \$36.00 \$72.00
Autre pays \$12.00 \$36.00 \$72.00 \$144.00

La Voix de l'Est Ltée Ltée
136, Principale J2B 2V4
Granby, Qué.
Tél. 372-5433

La Voix de l'Est
TARIFS D'ABONNEMENT

Camelot
SAMEDI SEMAINE ANNÉE
\$0.40 \$1.50 \$75.00

Dans les endroits non desservis par camelots
Pays 1 mois 3 mois 6 mois 1 an
Canada \$6.00 \$18.00 \$36.00 \$72.00
Autre pays \$12.00 \$36.00 \$72.00 \$144.00

La Voix de l'Est Ltée Ltée
136, Principale J2B 2V4
Granby, Qué.
Tél. 372-5433



La Voix de l'Est
136 RUE PRINCIPALE - TEL: 372-5433
GRANBY, QUE. - J2G 2V4

Les soucoupes volantes

Les Soviétiques y croient

MOSCOU (AP) — Le Soviétiques qui "croient aux soucoupes volantes" ont été encouragés de voir la très officielle agence Tass se faire l'écho d'une nouvelle théorie tendant à démontrer l'existence de visiteurs de l'espace.

Selon cette théorie, il serait maintenant acquis, preuve à l'appui, que des

extra-terrestres sont à l'origine d'une énigme scientifique, "le mystère de Tunguska", qui préoccupe les savants du monde entier depuis 70 ans: la gigantesque explosion qui creusa, le 30 juin 1908, un énorme trou de 3,200 kilomètres carrés au centre de la Sibirie. La déflagration fut suivie d'une puissante émis-

sion de radiations et d'un immense incendie.

De multiples expéditions se sont succédées depuis dans la région, donnant lieu à quantité d'articles, de communications scientifiques et de théories pour tenter d'en comprendre l'origine, certaines expliquant cette catastrophe par la chute d'une météorite sur notre

planète, d'autres croyant à l'arrivée d'un "trou noir" de l'espace lointain, ou même à une explosion d'anti-matière.

Aucune des explications avancées n'a jamais réellement donné pleinement satisfaction. Un très sérieux astronome de l'Institut d'Aéronautique de Moscou, le Dr Felix Ziegler, en propose

une nouvelle: "Plus nous étudions la catastrophe de Tunguska", a-t-il déclaré dans une interview diffusée par l'agence Tass, "plus la thèse de l'explosion d'un objet volant non-identifié sur la forêt en 1908 nous semble confirmée".

Trajectoire

Les chercheurs auraient établi que cet objet a effectué une "énorme boucle" du nord à l'ouest avant de s'écraser à la surface de la Terre. Aucun phénomène naturel n'est en mesure, semble-t-il, d'expliquer une telle trajectoire.

Théorie surprenante, certes. Mais ce qui est sans doute plus étonnant encore, c'est qu'un organe officiel soviétique aborde un tel sujet — une "rencontre du deuxième type" — ouvertement.

Jusqu'à présent, les Soviétiques qui accordent quelque crédit à l'existence d'êtres venus de l'espace n'ont pu parler des OVNI que de bouche à oreille, ou en lisant des ouvrages clandestins, circulant sous le manteau par le réseau des "Samizdat".

Leurs théories étaient régulièrement réfutées par la presse. Le journal des Jeunes communistes Kommolskaya Pravda a même un jour parlé "de flirts avec des superstitions ou des élans religieux manipulés indirectement par le Pentagone".

D'après les témoignages recueillis par l'astronome, près de 300 objets volants non identifiés se sont ainsi manifestés dans le ciel de l'Union soviétique, dont un qui a plané 36 heures durant au-dessus de la ville de Nalchik, dans le Caucase. Un autre a suivi un avion des lignes aériennes intérieures soviétiques de Vorkouta à Omsk, soit 2,000 km environ. Un troisième bloqua une voiture sur une voie de chemin de fer à Goltitsyno, à 45 km à l'ouest de Moscou.

Page nouvelle des relations sino-japonaises

TOKYO (Reuter) — En président à l'échange des instruments de ratification du traité de paix et d'amitié signé par leurs ministres des Affaires étrangères le 12 août à Pékin, MM. Teng Hsiao-Ping et Takeo Fukuda ont ouvert lundi à Tokyo une page nouvelle dans l'histoire des relations sino-japonaises.

Le vice-président du Conseil chinois et le Premier ministre japonais ont déclaré que ce traité conclu pour dix ans servirait la cause de la paix et de la stabilité en Asie et dans le monde.

"La conclusion du traité tourne une nouvelle page brillante de l'histoire des relations sino-japonaises. Le traité reflète le désir commun aux deux pays de contribuer à la paix et à la stabilité en Asie et dans le monde", a estimé M. Fukuda.

Son hôte a répondu: "Le traité contribuera à renforcer les bases pour des relations d'amitié et de bon voisinage et à promouvoir des échanges politiques, économiques, culturels, scientifiques et technologiques entre les deux pays. Le gouvernement chinois, en coopération avec le gouvernement japonais, respectera et mettra en oeuvre les clauses du traité".

A la demande de la Chine, l'ambassadeur d'Union soviétique au Japon, M. Dmitri Polanski n'avait pas été invité à la cérémonie, a-t-on appris de source autorisée. Actuellement dans son pays, M. Mike Mansfield, ambassadeur des Etats-Unis, était également absent.

MM. Fukuda et Teng et

les ministres des Affaires étrangères des deux pays, M. Sunao Sonoda et Huang Hua, ont ensuite eu un entretien de deux heures dont a rendu compte à la presse M. Shintaro Abe, secrétaire général du gouvernement nippon.

M. Fukuda a déclaré que le Japon ne redevenait jamais la puissance militaire qu'il était jusqu'à la dernière guerre mondiale et qu'il lui fallait, pour l'essentiel de sa défense, compter sur les Etats-Unis. M. Teng a exprimé le soutien de son pays au traité de sécurité mutuelle américano-japonais et aux efforts du Japon pour défendre son indépendance.

Le vice-président du Conseil chinois a déclaré

que l'Union soviétique continuait de renforcer son arsenal d'armes nucléaires et classiques, que le danger d'une guerre existait et qu'il était nécessaire à la Chine de poursuivre ses préparatifs militaires. Il a ajouté que que le Vietnam appuyait l'Union soviétique en partie en raison de l'aide considérable que lui a fournie Moscou pendant la guerre d'Indochine mais aussi parce que Hanoi voit dans la Chine un obstacle à son projet de fédération regroupant Vietnam, Laos et Cambodge.

Le mot "hégémonie" n'a pas été prononcé au cours des entretiens, déclare-t-on de source proche du ministère japonais des Affaires étrangères.



Affichant des sourires qui en disent long sur les relations qui les unissent, les représentants du Japon et de la Chine s'unissent enfin vers la paix. Nous retrouvons ainsi, à gauche, M. Teng Hsiao-Ping, vice-premier ministre de Chine et à droite: M. Takeo Fukuda, premier ministre japonais.

Essayez la nouvelle Peter Jackson Extra Douce

Régulier et King size

La vraie douceur joue et gagne.

AVIS: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette — Formats King Size & régulier: "goudron" 7 mg, nicotine 7 mg.